

**PEXECO**

Extension de l'école primaire de Broc

Commune de Broc



**Concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré**  
Organisé en procédure ouverte selon règlement SIA 142, édition 2009

## **RAPPORT DU JURY**



PAS DE BROC PAS DE CHOCOLAT



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Procédure</b>	<b>6</b>
1.1	Introduction	6
1.2	Contexte et objectifs du concours	7
1.3	Maître de l’ouvrage et secrétariat du concours	8
1.4	Genre de concours et type de procédure	8
1.5	Conditions de participation	8
1.6	Prix et mentions	9
1.7	Attribution et étendue du mandat	10
1.8	Procédure en cas de litige	10
1.9	Jury	11
<b>2.</b>	<b>Cahier des charges</b>	<b>12</b>
2.1	Terrain et périmètre du concours	12
2.2	Critères d’appréciation	13
2.3	Programme des locaux	14
2.4	Plan de situation	16
<b>3.</b>	<b>Rapport d’examen préalable</b>	<b>17</b>
3.1	Inscriptions, délais, dossier rendus	17
3.2	Examen préalable des documents	17

<b>4.</b>	<b>Jugement</b>	<b>18</b>
4.1	Recevabilité suite à l'examen préalable	18
4.2	Premier tour d'élimination	18
4.3	Deuxième tour d'élimination	18
4.4	Tour de repêchage	18
4.5	Classement	19
4.6	Considérations générales	19
4.7	Recommandations du jury	20
<b>5.</b>	<b>Levée de l'anonymat</b>	<b>21</b>
<b>6.</b>	<b>Approbation du rapport du jury</b>	<b>23</b>
<b>7.</b>	<b>Projets primés</b>	<b>24</b>
13	PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT	24
27	la Tresseuse	28
22	Oompa Loompa	32
7	CLOÎTRE	36
28	Gavotte et six doubles	40

<b>8.</b>	<b>Projets non primés</b>	<b>44</b>
1	Binôme	44
2	PETIT-PIED	45
3	Savez-vous planter les choux ?	46
4	Yin et Yang	47
5	WOODY WOOD	48
6	chocolat chaud	49
8	1,2,3 SOLEIL!	50
9	JEU DES DAMES	51
10	Riri Fifi Loulou	52
11	JAMAIS 203	53
12	LE CIRQUE	54
14	UN, DEUX, TROIS	55
15	COEUR DU VILLAGE	56
16	STEPPING STONES	57
17	sortez vos Cailler	58
18	CHANTRALIJÀ	59
19	AOP	60
20	Charlie	61
21	TIC ET TAC	62
23	UN, DEUX, TROIS, SOLEIL	63
24	Le petit Motordu	64
25	ACHÔTA	65
26	LA FERME-ÉCOLE	66
29	Pierre d’ancrage	67

# 1. Procédure

## 1.1 Introduction

Le village de Broc se situe à l'ouest de la Suisse et plus particulièrement en Gruyère, dans le canton de Fribourg. Le village s'étend sur près de 1010 ha avec près de 45% de surfaces boisées sur son territoire. Connu pour la Dent de Broc, il propose également des perspectives plus lointaines sur le château de Gruyères, le Moléson ou encore la vallée de l'Intyamon. Il est délimité à l'ouest par la Sarine, au nord-est par la Jogne et au nord par le Lac de la Gruyère. Un axe routier principal (Bulle/Boltigen) traverse le village. Celui-ci est ponctué par des constructions de diverses époques.

Autrefois, la vallée se constituait de quatre paroisses, celles de Broc, Charmey, Estavannens ainsi que celle de Gruyères. Cette répartition géographique étalée mais surtout isolée a sûrement été la cause de la scolarisation tardive des enfants de la région.

L'école du Motélon fut l'une des premières écoles établies, néanmoins celle-ci restait éloignée car située sur la commune de Gruyères. L'incendie de 1890 a malheureusement emporté la ferme-école qui se trouvait à Broc, les enfants se sont donc réfugiés dans un bâtiment provisoire en attendant la construction d'un nouvel édifice. Cet incendie sera l'occasion de rapprocher l'école à côté de l'Eglise et ce nouveau bâtiment sera érigé en 1892 au Bourg de l'Auge. Dorénavant cet édifice se trouve être le bureau communal actuel.

L'arrivée de l'industrie Cailler est venue fortement influencer le développement des villages puisque Broc a vu sa population quadrupler au cours des prochaines années. Le village sera par la suite relié à Bulle par un chemin de fer qui d'après Cailler, "est appelé à modifier la physionomie du visage de Broc", une vision plutôt juste du développement qu'a connu Broc par la suite au cours des décennies suivantes. Ce développement démographique a alors provoqué la décision par l'assemblée communale d'envisager la construction d'une nouvelle école en 1908, qui sera par la suite menacée par une crise de l'entreprise Cailler. C'est le 2 novembre 1910 qu'aura lieu l'inauguration de la nouvelle école primaire que l'on appellera le "Palais Scolaire Brocois".

En 1998, le Palais Scolaire Brocois connaît de nombreux changements tel que la transformation du sous-sol, de l'étage ainsi que des combles qui deviennent une bibliothèque. L'installation d'un ascenseur ainsi qu'une réorganisation des salles de classe viennent proposer une efficacité fonctionnelle au sein du bâtiment.

Parallèlement il est aussi important de parler de l'église St Othmar qui se trouve juste en face de cette école. Auparavant, l'église de l'ancien prieuré était l'unique église de Broc, et c'est en 1877 que l'église de St Othmar voit le jour, répondant à la volonté d'établir une église plus proche du village. Elle fut érigée à l'extrémité nord du village, direction vers laquelle le village s'est ensuite étendu, ce qui la place à ce jour presque au centre du village de Broc. Ce choix s'est d'ailleurs révélé relativement judicieux puisque celle-ci aurait péri dans les flammes si elle avait été construite au centre de l'époque. Son style néo-roman, blanche au toit rouge et son clocher composé de pierres lui permettent de s'harmoniser avec la partie du village reconstruit mais aussi avec les bâtiments modernes. Elle fut par la suite restaurée en 1971.

Juxtaposé à cette église ainsi qu'à l'école, on peut retrouver un abri de protection civil creusé en 1982. D'une superficie totale de 1'197m<sup>2</sup>, il compte près de 400 places destinées aux habitants de Broc ainsi qu'un parking sur sa partie supérieure. Anciennement, de nombreux jardins potagers destinés au personnel de l'école ainsi qu'aux écoliers se trouvaient à cet endroit. Cependant l'arrivée de la voiture l'a transformé en place de stationnement pour l'école et l'église.

Face à la demande toujours croissante, des propositions d'extensions pérennes ou provisoires d'agrandir le bâtiment de 1892 se laissent entendre. Courant 2010, ce sont finalement des constructions de type "igloos" qui vont venir répondre à ce besoin d'extension de l'école, cependant cette solution reste provisoire et permet de proposer 3 espaces supplémentaires de 120m<sup>2</sup> chacun destiné à l'enseignement.

## 1.2 Contexte et objectifs du concours

### Situation:

\_La Commune de Broc organise un concours d'architecture et d'ingénierie à un degré, en procédure ouverte.

Le cercle scolaire actuel rassemble les élèves des communes de Broc et de Botterens. Une étude préliminaire a permis de démontrer le potentiel du site choisi ainsi que la nécessité de construire 6 classes enfantines et 2 classes primaires supplémentaires d'ici 2028. De ce fait, la construction d'un nouveau bâtiment scolaire est prévue sur les articles 172, 797, 984 RF, à proximité de l'école primaire existante. Le programme du projet se compose principalement de locaux scolaires, d'un accueil extra-scolaire lié à une salle polyvalente, d'un nouvel abri pc et d'un parking souterrain.

Le site concerné est accessible par la "Rue du Bourg de l'Auge" depuis l'axe routier principal qui traverse le village. Il comprend sur ses parcelles voisines, des bâtiments d'importance. On y trouve l'église de style néo-romane, l'école existante de style néo-classique, le bureau communal ainsi que des maisons recensés au sud-est. L'église s'accède depuis la "Rue des Ecoles" et fonctionne avec deux chapelles ardentes et un cimetière. L'école existante se situe en face du périmètre d'intervention et comprend 10 salles de classes, 2 salles AC, 1 bibliothèque, 1 salle polyvalente, 1 salle des maîtres et 2 salles annexes. Aucune intervention n'est prévue dans l'école existante. Le bureau communal ainsi que des "Igloos" provisoires à l'ouest comprennent les salles de classe enfantines et l'accueil extra-scolaire actuel. Ces locaux seront déplacés dans le nouveau projet et les bâtiments réaffectés.

Des éléments construits se situent dans le périmètre du concours, un abri-pc existant et une fontaine à conserver, ainsi que deux parkings extérieurs qui seront eux, supprimés mais compensés. L'abri-pc est utilisé par les sociétés du village.

### Aménagements extérieurs:

\_Les aménagements du bâtiment scolaire existant se composent d'une cour d'école arborisée au sud-est et délimitée par un mur d'enceinte, d'une place de jeux au sud-ouest et d'un terrain de basket au nord-ouest. En plus des activités scolaires, la cour d'école existante est également utilisée pour les activités villageoises. Dans la même optique, les espaces extérieurs du nouveau projet composeront avec les espaces existants et mêleront polyvalence et fonctionnalité.

Les futurs aménagements devront répondre aux attentes de la fonction du lieu mais également être intégrés dans l'environnement. Les orientations données par le canton et le Maître de l'Ouvrage au niveau de la durabilité et du choix des végétaux seront pris en compte. De qualité et soignés, ils devront faciliter la vie dans les espaces ainsi que l'entretien. C'est pourquoi un(e) architecte paysagiste doit également compléter ce groupement de madataires.

### Périmètre de protection du site construit:

\_Un périmètre de protection du site construit englobe partiellement la zone d'implantation. Une attention particulière doit être portée à la situation existante et aux bâtiments voisins. L'objectif étant la conservation de la structure et du caractère des ensembles bâtis concernés. Le caractère des éléments qui les composent (bâtiments, espaces extérieurs) doit être conservé. Le bâtiment ne devra pas affecter négativement le site et une vue sur l'église et l'école existante, depuis la rue des Écoles, devra être préservée. L'annexe 3 du RCU doit être pris en considération.

### Globalité:

\_Le maître d'ouvrage attend des participants un projet qui réponde efficacement au cahier des charges. Le projet devra mêler sensibilité, durabilité, pérennité, capacité à anticiper les évolutions de l'enseignement et des équipements techniques ainsi que l'utilisation de matériaux durables respectueux de l'environnement. L'implantation, la volumétrie, l'aspect général, la matérialité et les aménagements extérieurs devront faire l'objet d'une réflexion d'ensemble afin d'apporter une plus-value au site.

### 1.3 Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours

Le maître d'ouvrage, respectivement le pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE BROC  
Rue du Bourg de l'Auge 9  
1636 Broc

Secrétariat du concours

THIERRY DEMATRAZ ARCHITECTE SARL  
PEXECO\_Broc  
Rue du Marché 26  
CH-1630 Bulle

### 1.4 Genre de concours et type de procédure

Le présent concours est un concours de projets d'architecture, d'ingénierie civile et d'architecture paysagère tel que défini par le règlement SIA 142, édition 2009, soumis à la législation sur les marchés publics, en procédure ouverte à un degré.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

### 1.5 Conditions de participation

Le concours est ouvert à une équipe pluridisciplinaire composée d'un(e) architecte (ou groupe d'architectes), responsable du groupe, d'un(e) ingénieur(e) civil(e) spécialisé(e) en structure et d'un(e) architecte paysagiste. L'architecte (ou groupe d'architectes) et l'ingénieur civil ne peuvent participer qu'à un seul groupement. L'architecte paysagiste est autorisé à participer à maximum 3 groupements.

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord OMC sur les marchés publics du 15.04.1994, pour autant qu'ils remplissent au moins l'une des conditions suivantes:

Architectes et ingénieurs civils

\_être titulaire, à la date de l'inscription, d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur civil, délivré par les Ecoles polytechniques fédérales (EPFZ, EPFL ou EPUL), par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), par l'Académie d'architecture de Mendrisio, par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent.

\_être inscrit, à la date de l'inscription, au Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG), au niveau A ou B, ou à un registre étranger reconnu équivalent.

Architectes paysagistes

\_être porteur du diplôme de l'HEPIA ou de la HSR de Rapperswil ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

Les architectes, ingénieurs civils et architectes paysagistes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de l'inscription. Cette preuve doit être apportée impérativement par la fondation des Registres suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement. (<http://www.reg.ch/fr/attestation>), ou par le SEFRI, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. ([www.sbf.admin.ch/becc](http://www.sbf.admin.ch/becc)).

Ces conditions doivent être remplies lors de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus de la procédure. Une copie du diplôme ou d'un justificatif témoignant de l'inscription au REG est à joindre à l'inscription.

Dans le cas de l'association d'architectes d'ingénieurs civils ou d'architectes paysagistes temporaires, installés depuis moins d'un an à la date de l'inscription au présent concours, tous les membres de l'association doivent remplir les conditions de participation.

Le secrétariat du concours validera les inscriptions une fois la totalité des documents demandés reçus. L'authenticité des documents fournis non originaux reste sous la responsabilité du concurrent.

Un employé architecte, ingénieur civil, ou architecte paysagiste peut participer au concours qu'avec l'accord de son employeur et à condition que celui-ci ne participe pas à ce même concours comme organisateur, membre du jury, expert ou de concurrent. Une attestation de son employeur doit être jointe lors de l'inscription au présent concours.

L'architecte est le pilote de l'équipe pluridisciplinaire.

Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation au moment du concours seront exclus selon l'art. 12.2 du règlement SIA 142 concernant les critères d'exclusion.

Les concurrents peuvent consulter sur une base volontaire d'autres spécialistes, qu'ils jugent nécessaire dans le cadre du concours. Toutefois, à l'issue du concours, le Maître de l'Ouvrage n'est pas lié par le choix des spécialistes consultés lors du concours, à moins que le jury ait remarqué une contribution de qualité exceptionnelle, relevée dans son rapport final, ce qui autoriserait le Maître de l'Ouvrage à pouvoir mandater de gré à gré ce spécialiste.

## 1.6 Prix et mentions

La somme globale des prix et mentions a été définie selon le règlement SIA 142 (édition 2009). Le jury dispose de CHF 150'000.- HT pour attribuer environ 6 prix. Les mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum, conformément au règlement SIA 142.

La somme globale a été définie sur la base des directives de la commission SIA 142 et selon le coût estimatif de CHF 11'500'000 HT, CFC 2 et 4, honoraires compris. L'ouvrage est classé, selon SIA 102, en catégorie IV avec un degré de complexité  $n=1.0$  et un facteur de correction  $r=1.0$ .

Les prestations complémentaires suivantes ont été comprises

- \_Illustrations des choix constructifs et matériaux proposés, 10%
- \_Images, photomontages, renderings, 5%
- \_Prestations d'ingénieurs et d'autres spécialistes, 10%

## 1.7 Attribution et étendue du mandat

Le Maître d'ouvrage souhaite confier le mandat complet, soit la totalité des prestations, au groupement pluridisciplinaire et auteur du projet recommandé par le jury. Le maître d'ouvrage se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si

\_Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

\_Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités.

\_En cas d'interruption du mandat pour un des points susmentionnés, les honoraires seront calculés sur les prestations accomplies uniquement.

Au cas où le lauréat ne dispose pas de la capacité suffisante du point de vue technique et organisationnel pour l'exécution de l'ouvrage, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de lui imposer une collaboration avec un professionnel expérimenté, proposé par l'auteur et faisant l'objet d'une acceptation réciproque.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1er rang et que la décision du jury soit prise au 3/4 des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître de l'Ouvrage.

Conformément à l'art. 26 du règlement SIA 142, dans tous les concours, le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître d'ouvrage.

Une publication des projets par l'organisateur sera effectuée avec la mention du nom des auteurs.

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte, d'ingénieur(e) civil(e) et d'architecte-paysagiste. Les mandats des autres prestataires seront attribués dans le cadre des procédures légales, avec la participation de l'architecte.

## 1.8 Procédure en cas de litige

Il s'agit d'un concours ouvert sans sélection. Les décisions du jury sur les questions d'appréciation sont sans appel. Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du concours, la procédure en cas de litige s'applique, conformément à l'art. 28.1 du règlement SIA 141.

La décision du Maître de l'ouvrage concernant l'attribution du/des mandat(s) est susceptible d'un recours dûment motivé et déposé dans les 10 jours dès notification au Tribunal cantonal, section administrative, Rue des Augustins 3, 1701 Fribourg.

## 1.9 Jury

### Membres non professionnel

M. Yael Piccand  
\_Président  
\_Commune de Broc  
\_Conseiller communal

Mme Isabelle Sudan  
\_Vice-présidente  
\_Commune de Broc  
\_Conseillère communale

M. Yan Schorderet  
\_Commune de Broc  
\_Collaborateur technique

Mme Yanaelle Sciboz  
\_Architecte HES  
\_Commune de Botterens  
\_Conseillère communale

### Membres non professionnel, suppléant

M. Stéphane Sudan  
\_Député  
\_Directeur d'école

### Membres professionnels architectes

M. Alain Saudan  
\_Architecte HES SIA  
\_Saudan Tinguely Architectes Sàrl

Mme Maria Saiz  
\_Architecte urbaniste etsam fas/bsa  
\_Rapin Saiz Architectes

M. Alexandre Clerc  
\_Architecte HES SIA  
\_ACARCHITECTES SIA

### Membres professionnel architecte, suppléant

M. Thierry Dématraz  
\_Architecte HES  
\_Thierry Dématraz Architecte Sàrl

### Membres professionnels ingénieur civil

M. Eyüp Selçukoglu  
\_Ingénieur civil HES, REG A, SIA  
\_VBI Fribourg Sàrl

### Membres professionnels architecte paysagiste

M. Luc Merian  
\_Architecte paysagiste HES  
\_BAP Merian Sàrl

### Spécialistes conseil

M. Vincent Steingruber  
\_Service des biens culturels, Fribourg

M. Michel Graber  
\_Architecte Cantonal, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), Fribourg

## 2. Cahier des charges

### 2.1 Terrain et périmètre du concours

Le périmètre d'intervention comprend les articles 172, 797, 984 RF. D'une surface totale 3910m<sup>2</sup>, il est situé en zone d'intérêt général (ZIG I). Celui-ci est mentionné en rouge, le périmètre complémentaire pour les aménagements extérieurs en traitillé rouge et le périmètre de protection du site construit en violet sur l'image de la page suivante.

Dans le périmètre de protection du site construit, l'annexe 3 du RCU doit être considéré. Il précise qu'en cas de nouvelles constructions, l'implantation et l'orientation des constructions doivent respecter celles des bâtiments voisins, en particulier l'alignement par rapport à la chaussée. La forme et les proportions du volume doivent s'harmoniser avec celles des bâtiments voisins, notamment la forme et la proportion de la toiture. La hauteur totale et la hauteur de façade ne peuvent excéder la moyenne de celles des deux bâtiments voisins les plus proches. Le caractère architectural doit être adapté à celui des bâtiments voisins en particulier les dimensions, proportions, dispositions des ouvertures, proportions pleins/vides. Les murs et plantations existants sont des composantes de la structure et du caractère du site construit et doivent être conservés.

Les éléments construits à conserver dans le périmètre du concours sont l'abri pc et la "Fontaine de l'École". Concernant l'abri pc, les voies d'évacuation (hors décombres et sauts-de-loup) faisant office de chemin de fuite et de prise d'air pour les ventilations doivent être maintenues ou prolongées selon le nouveau projet. La rampe d'accès doit être maintenue, cependant, elle peut être déplacée et revue selon le nouveau projet. Un accès véhicule au local engin/matériel doit être garanti. En cas de construction en dessus ou contre l'abri pc existant, les épaisseurs des murs et de la dalle doivent être maintenues (voir ITC 2017).

La fontaine peut être déplacée selon le projet proposé. Auparavant, celle-ci a notamment fait l'objet d'un déplacement et prenait place au centre de la cour d'école actuelle. La place de jeux et le terrain de basket du bâtiment scolaire existant ne figurent pas dans le périmètre complémentaire pour les aménagements extérieurs et sont conservés.

Le programme est défini précisément au point 2.7. Il se compose principalement de locaux scolaires, d'un accueil extra-scolaire lié à une salle polyvalente, d'un nouvel abri pc et d'un parking souterrain.

Les salles de classes primaires auront une surface de 96m<sup>2</sup> au lieu de 81m<sup>2</sup> (norme cantonale), selon souhait du Maître d'Ouvrage, ceci pour des questions de souplesse d'utilisation. Pour la salle d'appui, logopédie et bureau du travailleur social, il est souhaité de pouvoir en faire un grand espace ou trois espaces distincts.

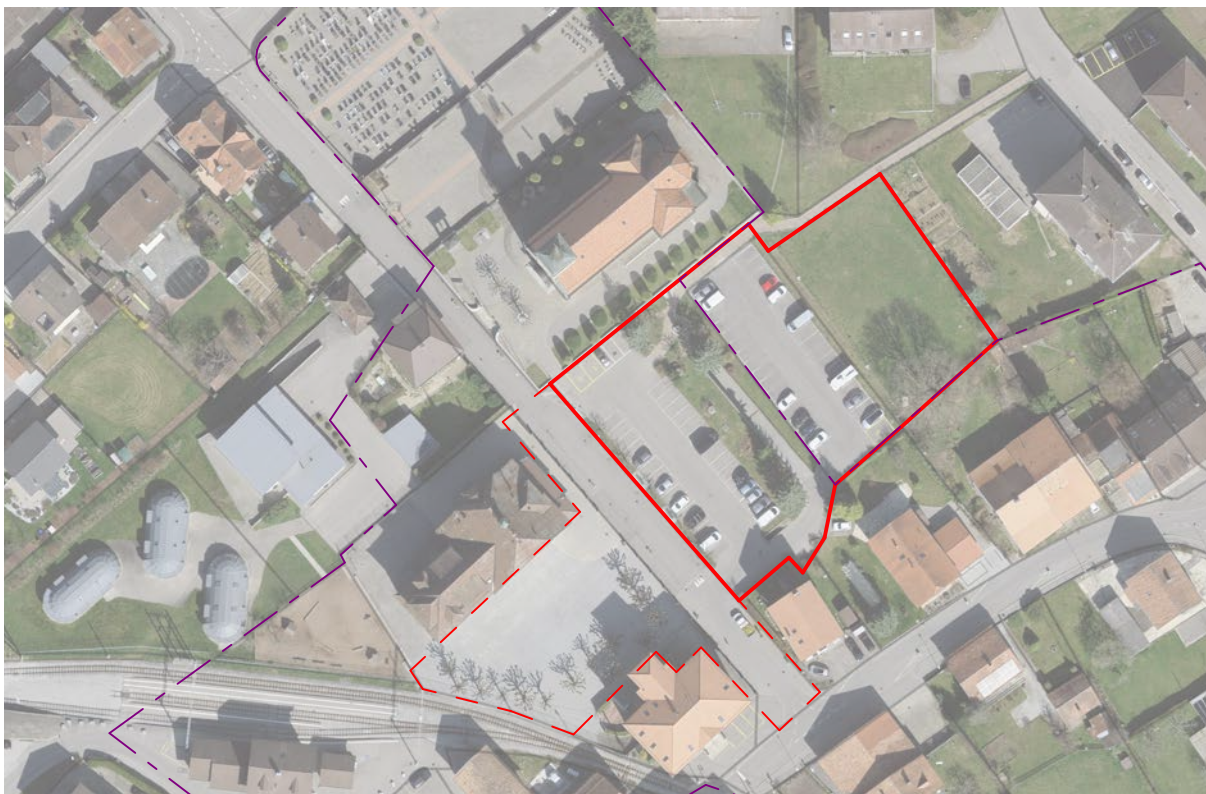
L'accueil extra-scolaire sera lié à une salle polyvalente qui pourra fonctionner comme extension de celui-ci ou comme salle polyvalente et indépendante pour les activités scolaires ou sociétés du village. Les repas de l'accueil seront livrés chauds par un traiteur. La cuisine sera principalement utilisée pour réfrigérer ou laver.

Le nouvel abri pc doit avoir une capacité de 80 places et doit comprendre les locaux annexes, mobilier et voies de fuite selon ITAP 84 et ITC 2017. La SBP est à déterminer. Ces locaux seront notamment utilisés pour du rangement scolaire. Les locaux techniques sont à dimensionner, le bâtiment sera relié au réseau de chauffage à distance.

Le programme prévoit des places de stationnement utilisateurs/visiteurs et publiques/P+R. Ces premières seront utilisées pour les deux bâtiments scolaires. Les places publiques/P+R sont prévues en compensation des places existantes supprimées. Elles seront utilisées par les utilisateurs de l'église et de la gare, pour les activités villageoises ou par les riverains. Le nombre mentionné est un idéal à atteindre qui doit être maximisé selon le projet. Les places de stationnement peuvent être réparties en souterrain et/ou extérieur. Le parking souterrain et son accès devront répondre aux normes en vigueur. Les sorties piétonnes suivront la logique de la mobilité douce existante et celles projetée. Une place de dépose pour un bus scolaire est prévue. En revanche le Maître d'Ouvrage ne souhaite pas de zone de dépose minute parents/élèves pour des questions d'organisation sur le site. Le projet devra prévoir 50 places couvertes pour les vélos. Un accès véhicule doit être garanti depuis l'art. 172RF vers l'art. 171RF (voir plan cadastral).

La nouvelle place de jeux est en complément de la place de jeux de l'école existante qui est non modifiée, elle comprendra de petites infrastructures/jeux en deux zones distinctes pour les élèves primaires et enfantines. La place de récréation/pour activités villageoises devra être polyvalente et fonctionnelle.

Les aménagements extérieurs du projet sont à repenser selon la logique du projet en visant une intégration avec les éléments existants alentours. Les arbres présents sur le site du concours peuvent être supprimés mais doivent être compensés. L'intégration de la végétation existante est encouragée. La commune tient également à ce que les aménagements extérieurs soient durables et souhaite suivre le nouveau guide du canton sur la lutte contre les îlots de chaleur, qui fait partie du plan climat cantonal du SEN.



- Périmètre du concours
- Périmètre complémentaire pour les aménagements extérieurs
- Périmètre de protection du site construit

## 2.2 Critères d'appréciation

Lors de l'examen des projets, le jury prendra principalement en compte les aspects suivants des projets (ordre non hiérarchique, liste non exhaustive)

1. Rapport volumétrique avec les bâtiments principaux et le périmètre environnant
2. Intégration dans le site existant
3. Qualités spatiales et fonctionnelles du projet
4. Qualités et cohérences des aménagements extérieurs et paysagers
5. Respect du programme
6. Qualité et rationalité structurale des ouvrages, du système constructif et des interactions éventuelles avec les ouvrages existants
7. Rationalité typologique et économie générale du projet
8. Economie générale du projet, qualité environnementale du projet

## 2.3 Programme des locaux

Code	Désignation	Nombre	Surface	Total	Remarques
100	Locaux scolaires				Pour 180 élèves environ, vide d'étage de 3m de hauteur, env. 20% d'éclairage naturel minimum
101	Entrée, dégagement et vestiaires				_répartir selon logique du projet
102	salle de classe enfantine /1H-2H	6	96	576	_y.c. 1 cuisinette par classe _y.c. 1 wc par classe _y.c. rangements _souhaité au rez-de-chaussée
103	salle de classe primaire/ 3H-8H	2	96	192	_y.c. rangements
104	salle acm/act (dessin)	2	60	120	_y.c. 1 cuisinette par salle
105	rangement ac	2	30	60	_1 par salle _attenant à 104
106	salle d'appui	1	21	21	_attenant et modulable avec 106/107/108
107	salle logopédie	1	21	21	_attenant et modulable avec 106/107/108
108	bureau du travailleur social	1	21	21	_attenant et modulable avec 106/107/108
109	salle des maîtres	1	40	40	_y.c. cuisine
110	Bibliothèque/espace de travail commun	1	48	48	
111	économat et rangements	1	30	30	_dans abris PC, voir 402
112	sanitaires filles	1			_répartir selon logique du projet _1 sanitaire pour 25 personnes
113	sanitaires garçons	1			_répartir selon logique du projet _1 sanitaire pour 25 personnes
114	sanitaires maîtres / handicapés	1			_répartir selon logique du projet _minimum 1 par étage
115	sanitaires visiteurs	1			_répartir selon logique du projet _1 sanitaire homme et 1 sanitaire femme au rez- de-chaussée
300	Accueil extra-scolaire et locaux publics				Pour 50 enfants et 5 responsables
301	accueil extra-scolaire	1	78	78	_attenant à 302 _subdivisible en espace de jeux, de repas, de repos, avec espace de rangement
302	salle commune d'accueil/polyvalente	1	120	120	_attenant à 301 _utilisée pour l'accueil extra-scolaire, les activités scolaires et sociétés du village, subdivisible en deux parties _y.c. entrée indépendante
303	cuisine	1	15	15	_attenant à 301 _cuisine réfrigérée avec zone de lavage (repas livrés sur place)
304	bureau du personnel	1	12	12	_répartir selon logique du projet _y.c. armoires de rangement/vestiaire
305	espace d'entrée, vestiaires	1	25	25	_attenant à 301 _y.c. 50 crochets espacé de 25cm

Code	Désignation	Nombre	Surface	Total	Remarques
306	rangement sociétés	1	12	12	_attenant à 302
307	sanitaires				_utilisés par les utilisateurs de l'accueil et de la salle polyvalente _1 x 3 wc et lavabo fille, 1x 3 wc et lavabo garçon, 1 wc et lavabo resp./hand.
400	Locaux divers				
401	locaux techniques	1	80	80	_SP à dimensionner _raccordement au CAD
402	abri pc	1	100-130	100-130	_80 nouvelles places à créer, selon instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires (ITAP 1984) et instructions techniques pour la construction et le dimensionnement des ouvrages de protection (ITC 2017) _utilisé également pour du rangement, voir 111 _abri pc existant conservé
403	ascenseur	1			_selon normes en vigueur, permettant de desservir les étages et le sous-sol
500	Parking souterrain / extérieur				
501	places de stationnement utilisateurs et visiteurs		22 places		_dimensions 2.5/5m, prévues pour les deux bâtiments scolaires, existant et nouveau _selon logique du projet, à répartir en souterrain et/ou en extérieur
502	places de stationnement publics et P+R		env. 80 places		_dimensions 2.5/5m, en remplacement des places existantes _le nombre de places est à maximiser selon logique du projet, à répartir en souterrain et/ou en extérieur
503	places de stationnement handicapés		3 places		_dimensions 3,5/5m, en remplacement des places existantes _selon logique du projet, à répartir en souterrain et/ou en extérieur
600	Aménagements extérieurs		90	90	_à définir selon projet
601	préau couvert 602 espace de jeux				_selon logique du projet, pour 180 élèves, subdivisé en une zone de jeux primaire et une zone de jeux enfantine, minimum 2m <sup>2</sup> /élève, en complément de la place de jeux existante
603	place de récréation/pour activités villageoise				_à définir et dimensionner selon logique du projet, espace polyvalent pouvant être utilisé par les élèves lors de la récréation ainsi que pour les activités villageoise
604	places vélos				_places couvertes prévues pour les deux bâtiments scolaires, existant et nouveau, à répartir selon logique du projet
605	dépose bus scolaire				_aménagement d'une place de «dépose minute», bus de 2,4/8,3m, diamètre de giration de 13m, à répartir selon logique du projet



### 3. Rapport d'examen préalable

#### 3.1 Inscriptions, délais, dossiers rendus

31 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

29 projets ont été envoyés dans les délais prévus par le règlement et programme. Les maquettes ont été remises à l'administration communale de Broc selon l'horaire convenu.

Tous les projets rendus ont été numérotés selon l'ordre de réception au secrétariat du concours.

01	Binôme
02	PETIT-PIED
03	Savez-vous planter les choux ?
04	Yin et Yang
05	WOODY WOOD
06	chocolat chaud
07	CLOÎTRE
08	1,2,3, SOLEIL!
09	JEU DES DAMES
10	Riri Fifi Loulou
11	JAMAIS 203
12	LE CIRQUE
13	PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT
14	UN, DEUX, TROIS
15	COEUR DU VILLAGE
16	STEPPING STONES
17	sortez vos Cailler
18	CHANTRALIJÂ
19	AOP
20	Charlie
21	TIC ET TAC
22	Oompa Loompa
23	UN, DEUX, TROIS, SOLEIL
24	Le petit Motordu
25	ACHÔTA
26	LA FERME-ÉCOLE
27	la Tresseuse
28	Gavotte et six doubles
29	Pierre d'ancrage

#### 3.2 Examen préalable des documents

Les projets rendus ont été examinés sous les points suivants:

- \_Conformité des documents rendus selon le règlement du programme
- \_Respect de l'anonymat
- \_Conformité aux prescriptions réglementaires
- \_Respect du programme des locaux et surfaces

Tous les rendus ont respecté strictement l'anonymat.

Le résultat de cet examen préalable est compilé dans un document de base qui a été à disposition des membres du jury pour le jugement des projets.

## 4. Jugement

### 4.1 Recevabilité suite à l'examen préalable

Le jury décide à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets au jugement, malgré le fait que plusieurs d'entre eux impliquent une dérogation à la distance aux limites de l'article 1023 et au périmètre de protection du site construit de l'article 172, propriétés de la Commune de Broc.

Le jury s'est réuni au complet, ormis M. Stéphane Sudan & M. Michel Graber, le 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2024 à l'ancienne halle de gymnastique de Broc. Au cours du 1<sup>er</sup> jour, 2 tours d'élimination ont été nécessaires pour dégager les projets retenus pour le classement final. Celui-ci s'est fait le 2<sup>ème</sup> jour, après une analyse affinée des projet choisis.

### 4.2 Premier tour d'élimination

Le jury prend connaissance de tous les projets affichés avec leur maquette respective. Après un tour d'examen général, chaque projet est décrit et commenté par l'ensemble du jury.

Les projets sont jugés de manière globale, selon les critères de qualité urbanistique, architecturale et fonctionnelle et d'intégration dans le site. Sur cette base, le jury élimine les projets suivants:

- 02 PETIT-PIED
- 03 Savez-vous planter les choux ?
- 04 Yin et Yang
- 05 WOODY WOOD
- 06 chocolat chaud
- 08 1,2,3, SOLEIL!
- 10 Riri Fifi Loulou
- 11 JAMAIS 203
- 12 LE CIRQUE
- 15 COEUR DU VILLAGE
- 16 STEPPING STONES
- 17 sortez vos Cailler
- 19 AOP
- 20 Charlie
- 21 TIC ET TAC
- 23 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL
- 24 Le petit Motordu
- 25 ACHÔTA
- 26 LA FERME-ÉCOLE
- 29 Pierre d'ancrage

### 4.3 Deuxième tour d'élimination

Le jury précise la selection et augmente les exigences qualitatives sur les critères précédemment énoncés. La fonctionnalité et les qualités spaciales de chaque projet sont pris en compte. Les projets suivants sont éliminés:

- 01 Binôme
- 09 JEU DES DAMES
- 14 UN, DEUX, TROIS
- 18 CHANTRALIJÂ

#### 4.4 Tour de repêchage

Après chacun des deux tours, le jury a procédé à un tour de repêchage et a décidé des ajustements suivants:

Éliminé au 1<sup>er</sup> tour et repêché pour le 2<sup>ème</sup> tour

09 JEU DES DAMES  
28 Gavotte et six doubles

Éliminé au 2<sup>ème</sup> tour et repêché pour les lauréats

22 Oompa Loompa

#### 4.5 Classement

Au cours du 2<sup>ème</sup> jour, le jury a procédé au classement des projets retenus. Les membres ont pu analyser plus finement les projets retenus et rédiger les critiques, chaque projet faisant l'objet d'une présentation poussée de la part des membres professionnels du jury. Les calculs des volumes et surfaces brutes de planchers sont vérifiés. Ils ont été communiqués avant le tour de classement; Le jury en a pris acte.

Le jury décide à l'unanimité de classer les projets retenus dans l'ordre suivant:

1 <sup>er</sup> rang - 1 <sup>er</sup> prix	13	PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT	50'000.-
2 <sup>ème</sup> rang - 2 <sup>ème</sup> prix	27	la Tresseuse	40'000.-
3 <sup>ème</sup> rang - 3 <sup>ème</sup> prix	22	Oompa Loompa	25'000.-
4 <sup>ème</sup> rang - 4 <sup>ème</sup> prix	07	CLOÎTRE	20'000.-
5 <sup>ème</sup> rang - 5 <sup>ème</sup> prix	28	Gavotte et six doubles	15'000.-

#### 4.6 Considérations générales

Le jury remercie tous les candidats pour la qualité de leur travail et souligne la difficulté du concours liée à la particularité du site. Le jury est convaincu que le projet proposé à l'unanimité a tous les atouts pour répondre avec pertinence et qualité aux attentes du maître d'ouvrage.

## 4.7 Recommandations du jury

Au vu du classement unanime au 1<sup>er</sup> rang - 1<sup>er</sup> prix du projet n°13 PAS DE BROC PAS DE CHOCOLAT et de ses qualités manifestes, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'adjuger le contrat à l'auteur du projet. Il émet les recommandations suivantes pour la suite des études et de la réalisation du projet (sans ordre d'importance et de manière non exhaustive):

### Recommandations des architectes

- \_Revoir la toiture du bâtiment scolaire en étudiant la suppression du pignon au profit d'une corniche, à l'image du bâtiment extra-scolaire.
- \_Étudier les ouvertures sur la façade donnant sur la place du village.
- \_Revoir le dispositif d'entrée et d'accueil du bâtiment scolaire (couvert, sas, etc.).
- \_Intégrer l'économat dans le bâtiment scolaire ou rendre accessible le premier niveau du parking par l'ascenseur de l'école.
- \_S'assurer de la place des 50 élèves dans l'accueil extra-scolaire.

### Recommandations de l'ingénieur civil

- \_Améliorer la descente des charges du bâtiment scolaire sur le parking.
- \_Limiter les déformations à long terme de la dalle sur parking en béton armé pour éviter des dysfonctionnements de la façade vitrée du bâtiment scolaire.
- \_Optimiser le parking sur deux niveaux en évaluant la disposition des rampes afin de limiter les volumes d'excavation et profiter de la nouvelle disposition pour améliorer le concept structurel.
- \_Vérifier le système de stabilisation à l'encastrement avec la dalle sur parking.
- \_Valider rapidement par le SPPAM (FR) la configuration du pavillon qui se pose sur l'abri PC existant avec une dalle de répartition en béton armé.
- \_Vérifier et discuter avec le MO de l'utilisation du bois local pour la réalisation des caissons en bois.

### Recommandations de l'architectes paysagiste

- \_Garantir une voie de circulation le long de la "Rue des Écoles" tout en gardant l'idée de la ligne d'arborisation.
- \_Conservé les qualités paysagères en plaçant la fontaine proche de la nouvelle place du village.
- \_Adapter la densité de végétation en accord avec la commune, dans le but de simplifier l'entretien.
- \_Prendre en considération la nouvelle liste de végétaux pour l'arborisation en milieu bâti et changement climatique édité par le canton (SFN).
- \_Améliorer la valorisation des eaux pluviales dans les aménagements extérieurs (VSA).
- \_La zone de protection du noyer en limite au RF 170 doit être agrandie.
- \_Compléter les mesures proposées pour favoriser la biodiversité avec d'autres mesures selon le document du canton (SFN) sur la promotion de la biodiversité dans les espaces verts.

## 5. Levée de l'anonymat

Suite au classement et l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

### **1<sup>er</sup> rang - 1<sup>er</sup> prix 13 PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT**

Architecte	Pont12 Architectes SA Rue Centrale 15 1022 Chavannes-Renens
Ingénieur civil	INGPHI SA Rue Central 9b 1003 Lausanne
Architecte paysagiste	BBZ landschaftsarchitekten bern gmbh Wasserwerksgasse 20 3011 Berne

### **2<sup>ème</sup> rang - 2<sup>ème</sup> prix 27 la Tresseuse**

Architecte	Sylla Widmann Architectes SA Rue des Maraîchers 8 1205 Genève
Ingénieur civil	Dr. Lüchinger+Meyer Ingénieurs civils SA Avenue de la Gare 10 1003 Lausanne
Architecte paysagiste	Maren Kühn_architecte paysagiste HES FSAP Rue des Gares 25 1201 Genève

### **3<sup>ème</sup> rang - 3<sup>ème</sup> prix 22 Oompa Loompa**

Architecte	Atelier Berchier Sàrl Route de la Fonderie 6a 1700 Fribourg
Ingénieur civil	Muttoni & Fernandez, Ingénieurs Conseils SA Route du Bois 17 1024 Ecublens
Architecte paysagiste	L'Atelier du Paysage Boulevard de Grancy 19a 1006 Lausanne

**4<sup>ème</sup> rang - 4<sup>ème</sup> prix 7 CLOÎTRE**

Architecte STUDIO4 Sàrl  
Chemin des Mouettes 4  
1007 Lausanne

Ingénieur civil MGI ingénieurs SA  
Route de Vevey 128  
1618 Châtel-St-Denis

Architecte paysagiste In Situ SA  
Rue Pépinet 3  
1003 Lausanne

**5<sup>ème</sup> rang - 5<sup>ème</sup> prix 28 Gavotte et six doubles**

Architecte GHAR  
Rue de la Mare 67  
75020 Paris

Ingénieur civil 2M ingénierie civile SA  
Rue de Neuchâtel 42  
1401 Yverdon-les-Bains

Architecte paysagiste Atelier Florent Clier  
Rue des Envierges 10  
75020 Paris

## 6. Approbation du rapport du jury

Commune de Broc

M. Claude Cretton  
\_Syndic de Broc



Mme Anette Cetinjanin-Leuzinger  
\_Secrétaire communale

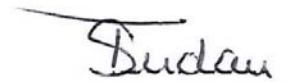


Membres non professionnel

M. Yael Piccand  
\_Président



Mme Isabelle Sudan  
\_Vice-présidente



M. Yan Schorderet



Mme Yanaelle Sciboz



Membres non professionnel, suppléant

M. Stéphane Sudan

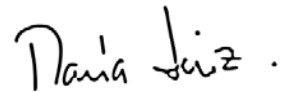


Membres professionnels architectes

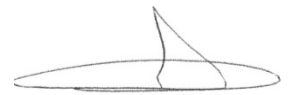
M. Alain Saudan



Mme Maria Saiz



M. Alexandre Clerc



Membres professionnel architecte, suppléant

M. Thierry Dématraz



Membres professionnels ingénieur civil

M. Eyüp Selçukoglu



Membres professionnels architecte paysagiste

M. Luc Merian



Spécialistes conseil

M. Vincent Steingruber



M. Michel Graber

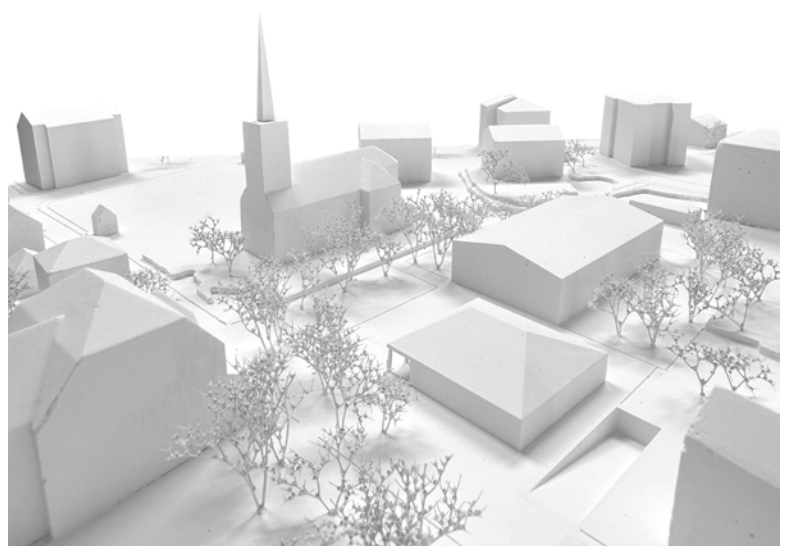


## 7. Projets primés

### 1<sup>er</sup> rang - 1<sup>er</sup> prix 13 PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT

Architecte	Pont12 Architectes SA Rue Centrale 15 1022 Chavannes-Renens	Auteurs	Christiane von Roten Antoine Hahne
		Collaborateurs	Aurélié Harlin Pierre-Marie Regnier Louis Crisinel Emma Gerber Arnaud Bovet
Ingénieur civil	INGPHI SA Rue Central 9b 1003 Lausanne	Auteurs	Philippe Menétréy Thibault Clément Claude Broquet Jonathan Krebs Bernard Adam Lionel Moreillon
		Collaborateurs	Sarah Derian Samuel Rochat Xavier Kubski Maude Bolliger Sophie Tschumi Quentin Cernigoï Antony Samuelian
Architecte paysagiste	BBZ landschaftsarchitekten bern gmbh Wasserwerkasse 20 3011 Berne	Auteur	Tino Buchs
		Collaborateurs	Aline Wenk Joris Isenschmid Clara Gross





Le projet « Pas de Broc, pas de chocolat » propose la construction de deux nouveaux volumes sur le site. Le premier de caractère solitaire et mono-orienté, comme une grenette sur une place de marché, accueille la salle polyvalente et l'accueil extrascolaire sur un niveau. Le second, plus reculé, abrite le programme scolaire sur deux niveaux.

Le jury a apprécié l'évidence avec laquelle les deux bâtiments réussissent à former, avec l'église et l'ancienne école, une nouvelle place du village harmonieusement dimensionnée et qui s'insère avec précision dans le bâti. La place apparaît ainsi comme un espace public vivant, contenu entre l'ancienne école, l'église, la nouvelle école et le bâtiment polyvalent-extrascolaire. Les entrées et préau de ce dernier s'orientent sur la nouvelle place, ce qui intensifie fortement le caractère public du lieu. En effet, il pourra être tantôt cour de récréation, tantôt place villageoise sans avoir pour autant le sentiment que la place du village se trouve sur une cour d'école : les écoliers jouent sur la place du village, lui donnant ainsi une fabuleuse image de lieu vivant.

Le bâtiment « grenette » reçoit les salles polyvalente et d'accueil extrascolaire disposées de manière à pouvoir fonctionner ensemble, partageant entrées, vestiaires, cuisine et locaux annexes. Les différents accès sont intelligemment disposés : accès principal sur la place, accès secondaire à l'arrière pour les livraisons et le parking, et terrasse côté école, pour les jours de beau temps, distincte de la place du village qui, elle, garde sa qualité publique.

Le bâtiment scolaire propose six classes enfantines au rez-de-chaussée. Chaque classe bénéficie d'une sortie directe sur jardins et vergers, doublant la surface dédiée à chaque groupe ; une fois à l'intérieur, une fois à l'extérieur. Le vestiaire judicieusement situé à l'intérieur des classes, sera accessible depuis le couloir à l'arrivée des enfants mais permettra également de garantir un seuil pieds propres / pieds sales lors des sorties dans le jardin. Ce magnifique dispositif permettra à chaque instant de déplacer les activités en salle ou sur jardin en fonction de la météo et des envies pour le plus grand bonheur des enfants et des enseignants.

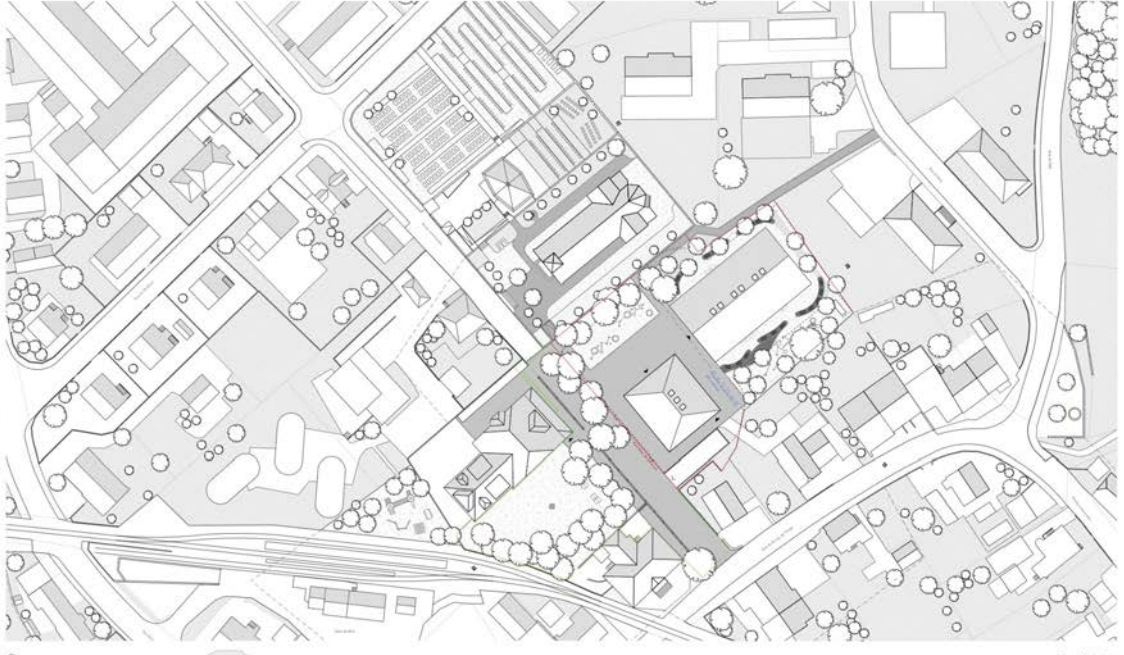
Les matériaux d'éco-construction choisis font preuve d'une grande résilience climatique et sonore à l'intérieur des espaces. En effet, les briques de terre crue ont une grande inertie thermique, mais également une grande capacité à emmagasiner l'excès d'humidité pour la rendre par temps plus sec. Cette matière est un bon isolant phonique et par sa faible réverbération donne un meilleur confort acoustique. Tout ceci produit un climat intérieur très agréable.

Les flux et accès au site ont été travaillés de manière à garantir un lieu sans véhicules. L'accès au parking et le giratoire des bus scolaires sont placés côté sud-est, alors que les vélos sont à couvert côté nord-ouest, derrière l'ancienne école. Le parking devant proposer un grand nombre de places de stationnement, évolue sur deux niveaux souterrains de manière à laisser tout de même un maximum de pleine terre aux « jardins des classes ».

L'ensemble du site est relié par une ceinture verte avec arborisation. Cette ceinture se prolonge sur les bords de la cour de l'ancienne école, profitant ainsi de la pleine terre existante. Le projet paysager garde un maximum d'arbres existants, notamment le remarquable noyer, et complète la proposition par de nouvelles plantations, des prairies, des arbres fruitiers, des arbustes ici et là.

PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT  
EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BROC - CONCOURS OUVERT

**Implantation**  
 Deux volumes simples aux gabarits distincts s'intègrent de manière précise dans le site existant en respectant l'axe principal de la rue, en créant une nouvelle place villageoise.  
 Le premier bâtiment de type pavillonnaire comprend l'accueil, la bibliothèque, la salle polyvalente et l'espace de parking sous-terrain et abrite, avec l'édifice au nord, l'école existante à l'ouest et la nouvelle école, une nouvelle place villageoise qui dialogue avec le cœur platibon de l'école du palais scolaire broc.  
 La nouvelle école trouve son entrée sur la place au débouché, et les salles de classe s'alignent toutes situées au sud de l'axe principal de la rue.  
 Le nouveau parking s'inscrit sur deux niveaux, en limitant le volume et optimisant les flux de circulation. Le volume d'entrée se fait à l'entrée du site, au sud du bâtiment public et débouche sur la place au débouché. Les deux volumes s'alignent sur l'axe principal de la rue et se font face à l'entrée de la rue et vers la rue des Écoles existante, espace de rencontres au bénéfice de l'usage urbain.  
**La nouvelle école**  
 Dans l'alignement du palais scolaire broc et en respect de l'édifice pour garantir sur la rue, la nouvelle école se voit proche du site, en contact avec son environnement proche. À la fois ouverte sur l'extérieur et protégée par la présence de la végétation, la position de l'école présente le caractère public, ouvert au nord et offre de généreux espaces extérieurs pour le jeu et l'enseignement, réservés exclusivement aux tous petits.  
 Chaque salle de classe extérieure comporte son propre volume et son caractère, tout en veillant à distinguer l'espace de la classe à proprement parler, des espaces de service.  
 Afin de faciliter de distribution de l'école sur une rue intérieure que l'on peut appeler la rue, une fois hors de la salle de classe.  
 À l'usage, les deux salles de classe primaires, les salles ACM, la bibliothèque ainsi que l'administration sont distribuées par un généreux espace de circulation également approprié et au bénéfice des familles locales. Un escalier généreux proche de l'entrée donne accès à l'édifice à partir ouvert sur la place existante et l'école existante à l'ouest, au travers d'un grand hall.  
 Une toiture à deux pans rappelle l'architecture existante des toitures dans ce quartier villageois et dialogue avec la toiture de l'école existante toute proche.  
**La place**  
 L'axe principal de la rue et la salle polyvalente trouvent leur entrée sur la place, tandis que l'entrée au parking se fait sur la rue.  
 Sur un seul niveau, ce petit bâtiment forme un gabarit bas mais remarquable par la présence de sa toiture à deux pans qui rappelle, dialogue avec les toitures existantes des bâtiments publics (Bibliothèque communale, Église St Étienne, Palais scolaire) et offre de généreux espaces d'entrée à l'édifice tout en créant un caractère plus public.  
**Environnement**  
 Ces deux nouveaux volumes s'intègrent de manière précise au centre du site, à l'usage, ils créent, entre les deux, une ouverture et dialogue vers la force simple de la composition tout en permettant des perspectives visuelles sur l'édifice, le palais scolaire broc, le bâtiment, les bâtiments proches ou encore le paysage local.



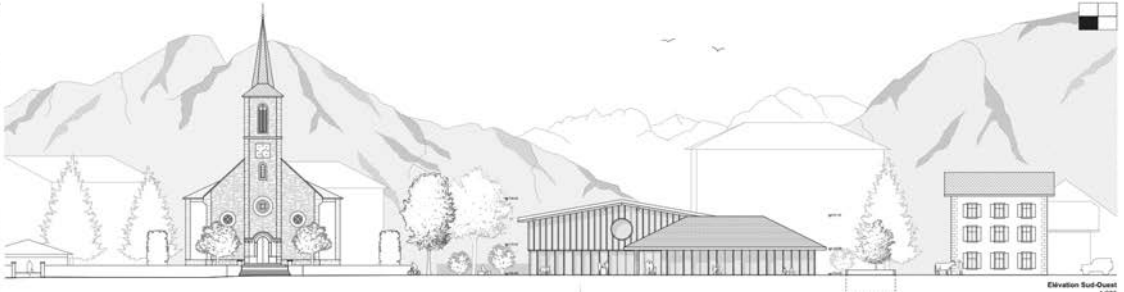
Plan de situation 1:500



Elevation Nord-Ouest 1:200

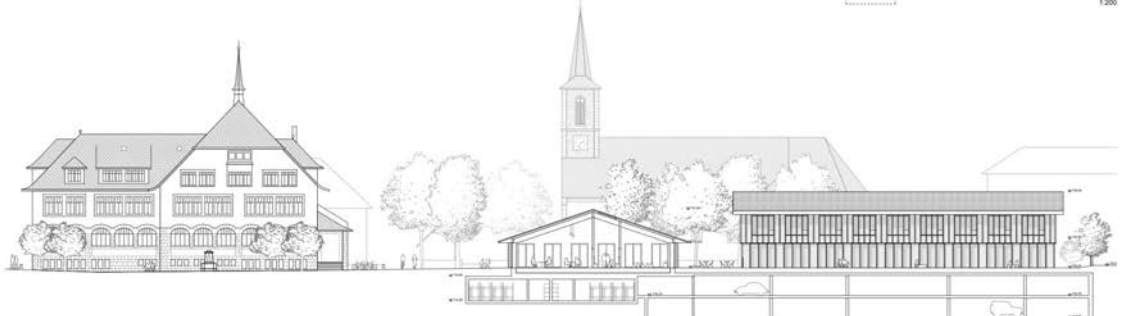
PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT  
EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BROC - CONCOURS OUVERT

**Concept paysager**  
 L'organisation et la caractérisation des espaces extérieurs trouvent des composantes existantes forte du site et de son histoire. Dans la continuité de la cour d'école existante, des arbres âgés de moyenne dimension, notamment certains de grande taille et les nouveaux espaces de jeu de l'école existante, en leur centre, des chaises ouvertes en son sein, les entrées des bâtiments.  
 Autour de la nouvelle école, la toiture de la rue et de la place vient se prolonger dans les jardins existants arborés et rappelle le paysage villageois d'origine où se composent alors principalement de vergers et de jardins.  
 Malgré les contraintes fortes en matière de volumes existantes et nouveaux, les arbres sont placés judicieusement pour permettre un maximum des plantations en pleine terre et ainsi garantir la bonne pérennité des arbres. Les essences choisies assurent des arbres résistants au changement climatique pour des situations relativement sèches.  
**Place villageoise, verger-jardin et cour**  
 La nouvelle place villageoise se dessine grâce à la position précise des nouvelles constructions et leur rapport à l'édifice et au palais broc.  
 Cette place abrite une nouvelle centrale villageoise polyvalente, verte et bien connectée. Elle est constituée d'un grand tapis de gazon et d'une surface en allée sous les arbres.  
 Les espaces extérieurs pour les activités s'organisent autour du sud-ouest, situés avec un bon accès depuis les salles de classe. Avec leur caractère de verger-jardin ainsi que les jeux extérieurs, les bancs et leurs corniches, les tables et chaises, les espaces offrent un lieu de découverte et d'expérimentation idéal pour les plus jeunes.  
 Les espaces de jeu des primaires sont placés sur la place villageoise. Le grand espace ouvert permet des jeux de ballon et dans le gazon, les éléments de jeu et d'équilibre invitent à bouger.  
 Les espaces dans la cour existante sont complétés par des plantations d'arbres et arbustes, dans l'alignement de la rue et d'arbres plus petits des espaces ombragés durant la période estivale. La fontaine Cailler retrouve sa place dans la cour du palais broc tandis qu'une fontaine à score est proposée sur la nouvelle place du village.



Elevation Sud-Ouest 1:200

**Circulations**  
 Les circulations sont avant tout réfléchies pour garantir la sécurité des écoliers. Pour cela les tracés à mobilité réduite sont réfléchis depuis vers le parking souterrain avec le positionnement de la rampe au sud-est de la parcelle. Le retournement des bus se fait sur l'entrée de la place et sera minimisée pour une meilleure sécurité. La mobilité écolier et existante et un nouveau volume à été implanté au nord de l'école existante. Les continuités piétonnes sont assurées à travers le site notamment depuis la sortie du parking souterrain.



Coupe B-B 1:200



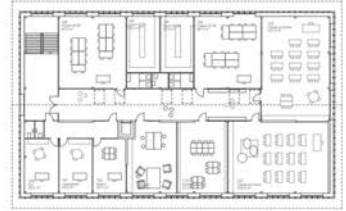
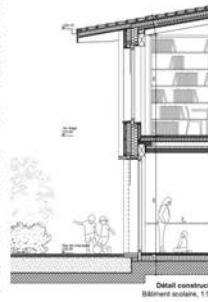
Coupe A-A 1:200

PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT

EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BROC - CONCOURS OUVERT

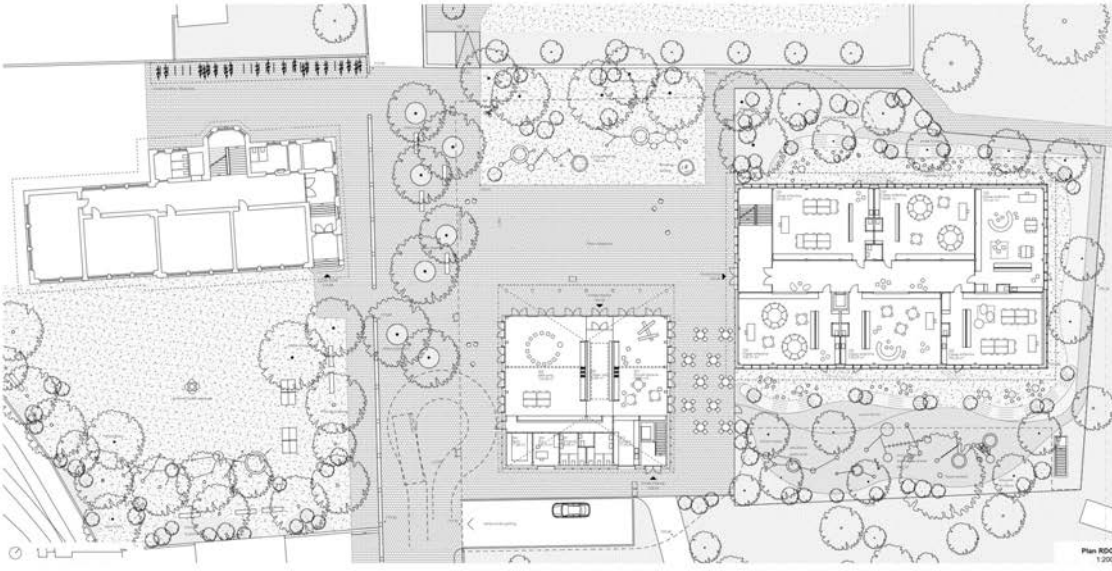


Table with technical specifications and material lists for the construction project.



Plan R+1 1/200

Durabilité, Impact sur le terrain, Économie, Flexibilité, Low-tech. Text describing the project's sustainability goals, impact on the site, economic considerations, flexibility, and low-tech construction methods.



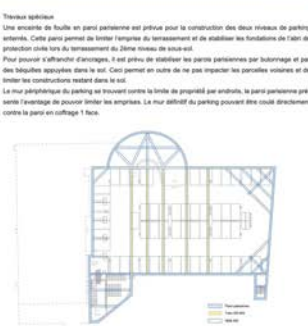
Plan R+0 1/200

PAS DE BROC, PAS DE CHOCOLAT

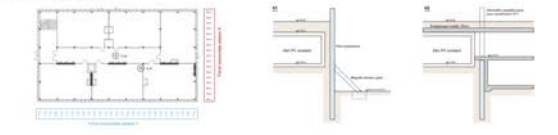
EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BROC - CONCOURS OUVERT



Structure et matériaux, Travaux spécifiques, Le bon matériau au bon endroit. Text describing the structural and material choices, specific construction details, and the selection of appropriate materials for different parts of the building.



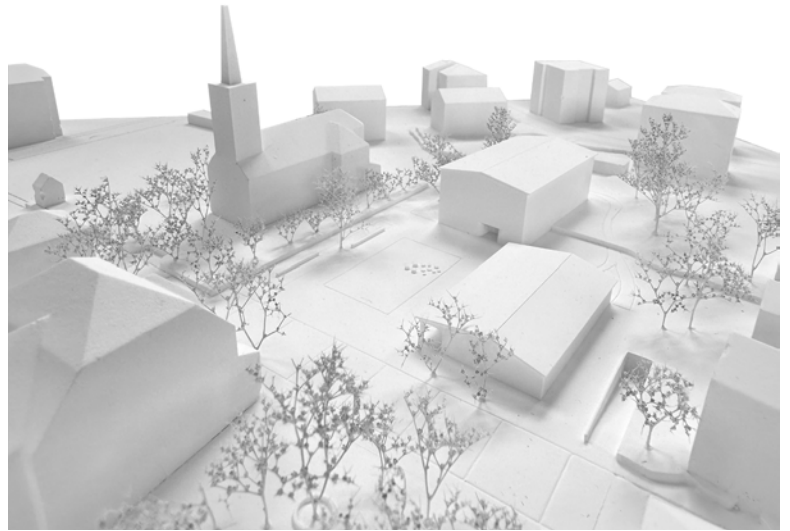
Plan R+2 1/200



## 2<sup>ème</sup> rang - 2<sup>ème</sup> prix 27 la Tresseuse

Architecte	Sylla Widmann Architectes SA Rue des Maraîchers 8 1205 Genève	Auteurs	Kristina Sylla Widmann Marc Widmann
		Collaborateurs	Arnaud Beetschen Yves Beetschen Nuno Costa Safia Dahmani André Gruaz
Ingénieur civil	Dr. Lüchinger+Meyer Ingénieurs civils SA Avenue de la Gare 10 1003 Lausanne	Auteurs	Andrea Bassetti Etienne Bouleau
Architecte paysagiste	Maren Kühn_architecte paysagiste HES FSAP Rue des Gares 25 1201 Genève	Auteur	Maren Kühn





L'auteur du projet prend comme opportunité l'agrandissement de l'école primaire et de ses fonctions parascolaires afin de réorganiser le centre du village en intégrant les bâtisses majeures du site.

Un nouveau bâtiment scolaire, sur 3 niveaux est implanté au Nord-Est de la parcelle, en retrait de l'église avec une toiture à deux pans. Le pavillon extrascolaire polyvalent, sur 1 niveau est positionné au Sud-Est de la nouvelle école. Un nouveau préau villageois est ainsi aménagé en quinconce de la cour de l'école existante.

Les entrées des deux bâtiments sont orientées sur cette nouvelle place. La différence de hauteur entre ces deux bâtiments fait perdre un peu d'homogénéité à l'ensemble. Pour pallier à cette impression, l'auteur identifie les éléments architecturaux de l'école historique (socle, encadrement, crépi à la chaux, géométrie des couvertes d'ouvertures, etc.) et les réinterprète pour les deux nouveaux bâtiments, ce qui est apprécié par le jury.

L'organisation du bâtiment extrascolaire en relation avec le préau est claire, bien qu'un peu exiguë. Le fait que tant la salle polyvalente que les locaux de l'AES soient organisés de manière traversante, questionne le jury sur la hiérarchie de ces espaces en lien avec les espaces extérieurs (identique tant sur le préau que sur la zone arrière dévolue à l'accès du parking).

L'accès piétons au parking souterrain, se fait à travers l'espace d'entrée de l'AES et de la salle polyvalente. Ce point est problématique pour une utilisation indépendante. L'organisation des deux niveaux de parking, compacte et superposée au bâtiment scolaire est appréciée.

L'organisation du bâtiment scolaire sur trois niveaux interroge le jury. Les fonctions communes (bibliothèque et salle des maîtres) sont situées à proximité de l'entrée avec comme conséquence que seules deux salles de classe enfantines sont accessibles de plain-pied. Les quatre autres salles enfantines sont situées au 1er étage, ce que regrettent les utilisatrices. Les salles de classe primaires et ACT/ACM sont situées au 2ème étage, alors que les deux salles d'appuis sont situées au rez-de-chaussée et ne permettent ainsi pas une utilisation simultanée avec les salles primaires.

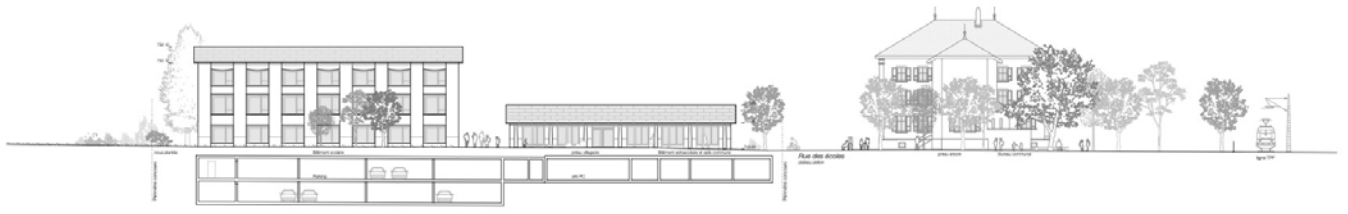
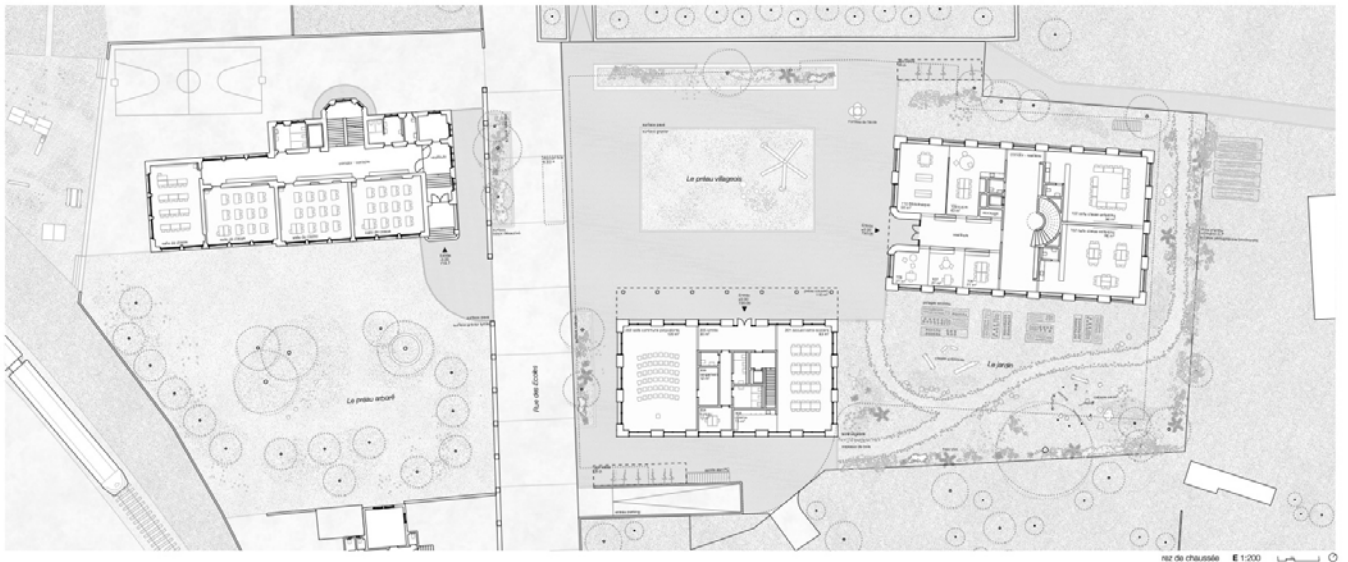
Toutes les salles de classe sont identiques pour des questions de modularité et de souplesse d'utilisation. Bien que ce concept soit compréhensible, les salles ACT/ACM ne bénéficient pas de locaux matériel. Les sanitaires et cuisinettes intégrés pour les classes enfantines sont appréciés, mais ils le sont moins pour une salle primaire. Les circulations horizontales intégrant les vestiaires sont compactes et bien dimensionnées, avec une distribution centrale par escalier hélicoïdale efficace. Cependant, en l'absence de concept incendie présenté, tant la circulation verticale ouverte, que les distances de fuite depuis les espaces les plus éloignées interrogent le jury.

Le concept des aménagements extérieurs et la répartition entre les espaces minéraux (préau villageois pavés) et végétal (cour d'école) sont clairs, bien que sommaires dans leurs intentions graphiques. La position des abris à vélos aux entrées du site est appréciée, de même que la dépose par bus, traversant de la Rue des Écoles.

Alors que l'ensemble du jury est séduit sur la grande qualité de l'image architecturale en lien avec la réinterprétation du bâtiment scolaire existant, cette intention semble être en contradiction avec la conception de la structure légère proposée pour la nouvelle façade des deux bâtiments, revêtue d'un seul panneau de terre-chaux et d'un crépi à la chaux. Ce projet se situe dans la moyenne basse des surfaces et des volumes proposés.

Le projet « la Tresseuse » a séduit le jury par la qualité des « vides » proposés, du caractère architectural judicieux et sa compacité. Les remarques précédentes et à leurs éventuels potentiels d'évolution n'ont finalement pas convaincu le jury.

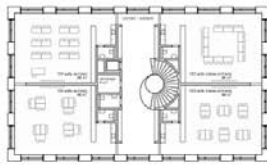




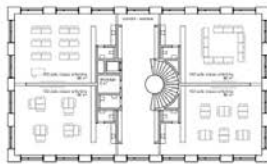
ESIPanche 2

Extension de l'école de Broc

coupe - élévation 1:200 PEXECO\_Broc\_la Tresseuse



1:200 2ème étage



1:200 1er étage



élévation rue des écoles 1:200

ESIPanche 4

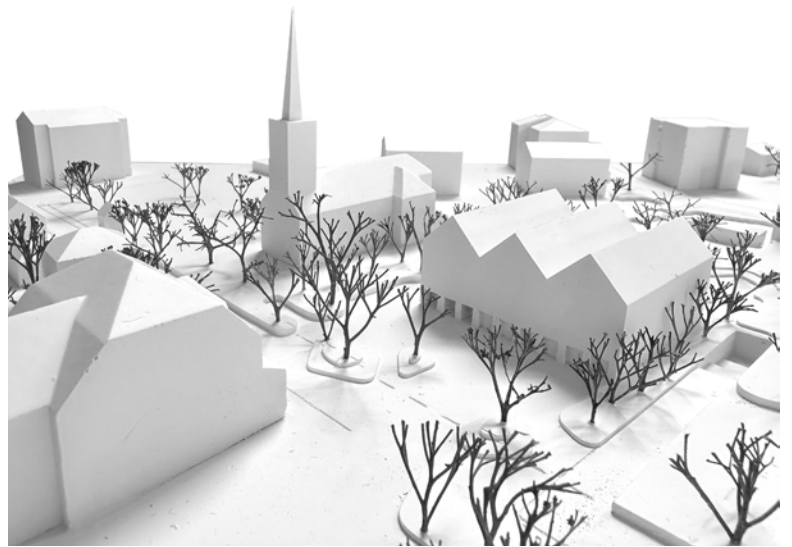
Extension de l'école de Broc

PEXECO\_Broc\_la Tresseuse

**3<sup>ème</sup> rang - 3<sup>ème</sup> prix 22 Oompa Loompa**

Architecte	Atelier Berchier Sàrl Route de la Fonderie 6a 1700 Fribourg	Auteur	Noam Berchier
		Collaborateurs	Mathieu Andrejewski Stéphane Baeriswyl Laurianne Chassot Jonathan Chkarnat Jémima Clément Bertrand Galley Alexandre Gobbini Xuan Nguyen
Ingénieur civil	Muttoni & Fernandez, Ingénieurs Conseils SA Route du Bois 17 1024 Ecublens	Auteur	Miguel Fernandez Ruiz
Architecte paysagiste	L'Atelier du Paysage Boulevard de Grancy 19a 1006 Lausanne	Auteur	Vanessa Réchautier-Zingg Solé Raventos Laia
		Collaborateurs	John-Alexandre Favre Camille Larané Victor Brun Héloïse Bonne Raphaël Udriot Julien Corminboeuf Léa Brancato





Le candidat propose une implantation précise et assumée au sein du site en dialoguant avec les deux bâtiments emblématiques du périmètre, l'église et l'école existante. Il saisit l'opportunité, via la nouvelle rue piétonne, de favoriser les interactions entre la cour existante et celle de l'école projetée. Pour le développement de son projet, il prend également en compte le regard qu'offre le site sur le grand paysage.

Le jury apprécie la justesse d'implantation du projet et les espaces extérieurs qui en découlent. Ceux-ci préservent les percées visuelles importantes. Il soulève le défi fonctionnel d'intégrer l'entier du programme dans un seul volume compact. Le bâtiment projeté, caractérisé par son jeu de toiture, dégage une présence certaine qui dialogue avec les deux bâtiments historiques. Toutefois, le jury s'interroge sur le caractère architectural du bâtiment, à l'aspect plutôt « alpin », et son intégration dans le site.

Le programme se distribue sur trois niveaux, le parking souterrain sur un niveau. Le rez-de-chaussée est prévu pour les espaces publics, salle polyvalente, accueil extra-scolaire et les salles annexes. Les étages sont prévus pour les salles de classes, ACT/ACM, bibliothèque et salle des maîtres.

Dans l'ensemble, le jury est séduit par la rigueur typologique proposée bien qu'aucune salle de classe ne prend place au rez-de-chaussée. Celles-ci sont prévues dans les angles du bâtiment, aux étages. L'image de synthèse démontre l'intention du candidat d'exploiter la vue vers les paysages environnants mais également l'espace sous toit avec sa structure apparente. La circulation centrale distributrice avec son escalier remarquable, permet la différenciation d'une zone favorisant la rencontre des utilisateurs d'une zone plus intime distribuant les salles de classes, ce qui renforce le caractère ludique du projet, comme l'explique le candidat. La proposition pour les trames latérales démontre une flexibilité d'utilisation ce qui a également été apprécié. L'espace central est principalement alimenté en lumière naturelle à travers un filtre le séparant des locaux salles des maîtres et bibliothèque, qui eux s'ouvrent vers la place nord. L'emplacement approprié de ces deux locaux offre une percée visuelle intéressante, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur.

En revanche, le jury regrette que la rigueur typologique en place ne permette pas à l'entrée indépendante de la salle polyvalente d'être directement lié à un vestiaire, il en découle des problèmes de flux des usagers lors de l'utilisation des espaces publics. De même pour la cuisine, qui est desservie uniquement par la salle polyvalente et qui de par son accès, réduit la souplesse d'utilisation.

La réflexion portée sur l'intervention paysagère, sensible et minimaliste, qui préserve le caractère historique du site mais également sa polyvalence, a séduit le jury. Il soulève toutefois que les propositions sont questionnables en plusieurs points, notamment l'efficacité des mesures contre les îlots de chaleur, la facilité d'entretien et le manque de possibilité de planter en pleine terre suite à l'emprise du parking souterrain sur un niveau. Le Maître d'ouvrage regrette la présence de la place de jeux à l'arrière du bâtiment et principalement sa position à l'ombre. Elle se détache du reste du site suite à l'emprise du nouveau bâtiment scolaire.

Du point de vue structurel, la structure triangulée de la toiture permet de suspendre les étages. Le jury remarque que le concept structurel pourrait être plus exploité afin de dégager les espaces au rez-de-chaussée et ainsi offrir davantage de flexibilité pour d'éventuelles transformations futures.





PEXECO\_Broc\_Gompa Loomps



étude longitudinale 1:200



élévation perspective 1:300

PEXECO\_Broc\_Gompa Loomps

## 4<sup>ème</sup> rang - 4<sup>ème</sup> prix 7 CLOÎTRE

Architecte STUDIO4 Sàrl  
Chemin des Mouettes 4  
1007 Lausanne

Auteurs Elena Blanchaert  
Orlando Hartmann  
Gian Marco Maddalena  
Sebastiano Mignosa

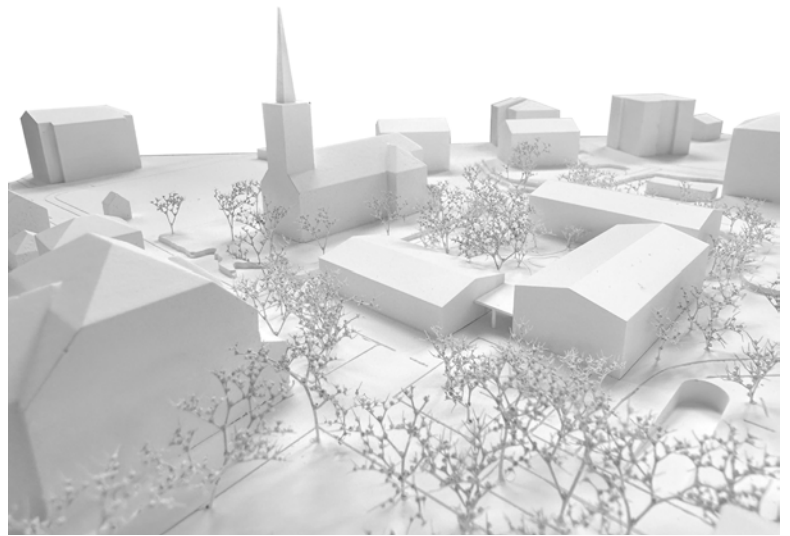
Ingénieur civil MGI ingénieurs SA  
Route de Vevey 128  
1618 Châtel-St-Denis

Auteurs Marc Genilloud  
Khoa Phung  
Frederico Domingues  
Melchior Frick

Architecte paysagiste In Situ SA  
Rue Pépinet 3  
1003 Lausanne

Auteurs Benjamin Stierlin  
Emmanuel Tonetti  
Camille Burnier





Le projet « cloître » propose l'implantation de trois volumes organisés autour d'une cour centrale largement végétalisée. Un couvert relie les bâtiments contenant le programme scolaire.

Les vides générés par l'implantation des volumes bâtis permettent l'aménagement d'une succession de places. Au sud du site, la cour de l'école primaire est prolongée par un espace public qui prend place sur la rue des Écoles, scindant volontairement le flux motorisé de cette dernière. Un premier sous-espace gère une partie des places de stationnement des vélos, tandis qu'un second, incluant la Fontaine de l'École, signale l'entrée du nouveau programme scolaire. Le dispositif est complété au centre par la cour de l'école enfantine et au nord par le jardin potager.

Le flux des véhicules motorisés est géré directement à l'entrée sud de la rue des Écoles par une rampe d'accès au sous-sol. Le parking souterrain est organisé sur un seul niveau. Avec l'abri de protection, ils s'étendent sur la quasi-totalité de la surface du périmètre d'implantation du concours.

Les aménagements extérieurs proposés valorisent les espaces ludiques et les espaces en faveur de la biodiversité. La quantité de zones végétalisées semblent toutefois excessive, n'offrant pas suffisamment d'espaces libres polyvalents. La place pour les activités villageoises n'est notamment pas mise en valeur. Les éléments de protection du patrimoine dont les murs d'enceinte de l'école ne sont plus assez perceptibles. La végétation arborescente sur le parking ne prend pas assez en compte les aspects durabilité et facilité d'entretien.

Le projet propose trois volumes oblongs. Un premier volume d'un étage unique articule les espaces des cours d'écoles primaire et enfantine, sans impacter négativement la lecture du site, bâtiment scolaire historique et église. Les deux autres constructions d'un niveau sur rez-de-chaussée définissent les limites du site.

Tant par leur volumétrie que par leur morphologie, les bâtiments proposés s'intègrent de manière cohérente à l'environnement bâti avoisinant.

Par le jeu du décalage des volumes, l'église profite d'un parvis mieux défini.

L'accueil extrascolaire et la salle communale, contenus dans le volume bas, s'orientent sur l'espace public et l'école primaire. Ils sont accessibles depuis la cour de l'école enfantine, sans toutefois profiter du couvert qui ne se poursuit pas jusqu'à l'entrée de ce bâtiment.

Le programme scolaire est réparti dans les deux autres bâtiments. Distribuées par un large couloir orienté sur la cour enfantine, les classes ont des positions peu attractives, en périphérie directe du site pour les unes ou alors avec une exposition nord-est avec très peu d'ensoleillement pour les autres.

La structure en bois est pertinente et fonctionnelle. La superposition de la trame structurelle avec le parking souterrain est parfaitement gérée.

Un certain manque de rationalité est relevé par le Jury : la multiplicité des ascenseurs, trois au total et l'important développement de façade péjorent le projet.

Le Jury considère que l'image d'un environnement largement arborisé et végétalisé n'est malheureusement pas viable sur la dalle du sous-sol.





**5<sup>ème</sup> rang - 5<sup>ème</sup> prix 28 Gavotte et six doubles**

Architecte	GHAR Rue de la Mare 67 75020 Paris	Auteur	Thomas Goldschmidt
Ingénieur civil	2M ingénierie civile SA Rue de Neuchâtel 42 1401 Yverdon-les-Bains	Auteurs	David Martin Patrick Müller
		Collaborateurs	Sacha Laffely Filipe Neto Charlotte Kunz Allan Vindayer Henri Franscini Minela Tavares
Architecte paysagiste	Atelier Florent Clier Rue des Envierges 10 75020 Paris	Auteur	Florent Clier





Le projet propose deux nouveaux bâtiments positionnés de telle manière qu'ils créent deux places principales. La cour de récréation actuelle entre l'école existante et le bureau communal est ainsi renforcée. Une nouvelle place villageoise est formée entre les deux nouveaux bâtiments et l'église. De plus, la rue des écoles est maintenue comme axe principal piétonnier et visuel, et est marquée par l'aménagement de nouveaux murets. Le jury regrette le manque de clarté au niveau des aménagements extérieurs et des traitements des différents sols, il ne comprend pas le lien entre les schémas et le plan.

Le programme est distribué dans deux bâtiments. Un pavillon plus bas et public, traité comme un pavillon, accueille la salle polyvalente, l'accueil extrascolaire et la rampe d'accès au parking. Il se situe au centre du projet articulant la place villageoise. Le programme dédié à l'école est, quant à lui, dans le bâtiment plus haut un peu à l'écart. Les façades des deux bâtiments sont majoritairement vitrées et les parties pleines sont traitées avec un bardage en bois.

L'implantation des deux bâtiments est appréciée par le jury. En revanche, la volumétrie est jugée trop semblable au niveau de l'emprise au sol entre les deux bâtiments et le bâtiment scolaire trop haut par rapport à l'église. Le jury s'interroge également sur l'aspect de la façade que donnera la rampe intérieure et trouve la part de vitrage trop importante au niveau des classes, ce qui ne permettra pas une bonne gestion de la surchauffe estivale. Cela nuit également au potentiel d'affichage et de rangement dans les classes dues aux deux faces vitrées. Le positionnement de l'arrêt du bus n'est pas idéal par le fait qu'il doit manœuvrer en marche arrière sur l'accès du parking.

Au niveau de la typologie du bâtiment scolaire, on retrouve trois classes enfantines au rez-de-chaussée, les trois autres au premier étage ainsi que la salle des maîtres et les salles d'appui, au deuxième étage, les deux salles de classe primaire et les salles ACM et ACT. Le plan des classes et la distribution sont fonctionnels et rationnels. Cependant, il subsiste, au niveau de l'escalier, la question de la protection incendie. Le jury se questionne également sur l'entrée du pavillon et de la salle polyvalente et regrette que le préau couvert soit dédié plutôt aux nouvelles classes au vu de sa position, étant donné qu'il n'en existe pas sur l'école existante.

La construction rationnelle autant au niveau des bâtiments que du parking et de la structure en éléments préfabriqués a été appréciée par le jury. En effet, la superposition des éléments structurels et les rampes à demi-niveau permettent d'avoir un parking compact. L'accès direct au sous-sol depuis le bâtiment scolaire permet d'avoir un accès direct à l'économat de l'école. L'ossature bois avec le remplissage en terre crue pour les murs intérieurs a également été avalisée. La terre crue permet une bonne inertie et une bonne régulation de l'humidité et donne un aspect différent aux murs intérieurs.

En conclusion, le jury souligne la rationalité et la fonctionnalité du projet, la séparation du programme en deux bâtiments, un plutôt public et un autre dédié à la vie scolaire. Mais il regrette le manque de différenciation entre les deux volumes au niveau de leurs dimensions en plan et le manque de clarté de l'aménagement extérieur.



**Situation**

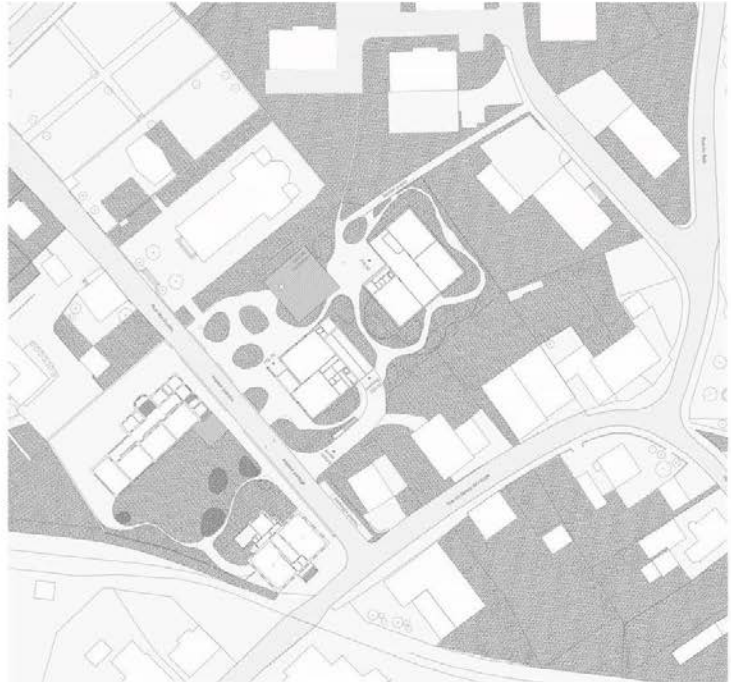
La ville de Broc bénéficie d'une belle situation, à la fois insérée sur un terrain plat, entouré de champs et de forêts, et à proximité de la route principale de la région. Le terrain est plat, ce qui permet de concevoir un bâtiment moderne et ouvert sur son environnement. Les caractéristiques du terrain sont prises en compte dans la conception de l'école.

**Paysage**

Une vision paysagère soignée a permis de créer des espaces extérieurs agréables et sécurisés. Les zones de jeux sont conçues pour encourager l'activité physique et sociale des enfants. Le bâtiment est conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage.

**Espaces publics**

La réaffectation des espaces publics est l'occasion de créer des zones de rencontre et de vivre ensemble. Les espaces publics sont conçus pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.



**Le projet de Broc**

Le projet de Broc est un projet ambitieux qui vise à créer une école moderne et ouverte sur son environnement. Le bâtiment est conçu pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants. Les espaces publics sont conçus pour encourager l'activité physique et sociale des enfants.

**Le projet de Broc**

Le projet de Broc est un projet ambitieux qui vise à créer une école moderne et ouverte sur son environnement. Le bâtiment est conçu pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.

**Le projet de Broc**

Le projet de Broc est un projet ambitieux qui vise à créer une école moderne et ouverte sur son environnement. Le bâtiment est conçu pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.

**Le projet de Broc**

Le projet de Broc est un projet ambitieux qui vise à créer une école moderne et ouverte sur son environnement. Le bâtiment est conçu pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.



Un site perméable offert des vues dans toutes les directions

De nouveaux espaces partagés pour les édifices publics autour de la rue des Ecoles

Des sols aux usages multiples



**Tuile**

Tuile en terre cuite  
Couleur rouge  
Méthode de pose traditionnelle  
Méthode de pose traditionnelle

**Façade**

Le bâtiment est conçu pour être ouvert sur son environnement. Les grandes fenêtres permettent de profiter de la vue et de la lumière naturelle. Les matériaux utilisés sont de qualité et durables.

**Plancher**

Plancher en bois massif  
Épaisseur 120 mm  
Classe de résistance CL18  
Classe de stabilité CL18  
Classe de déformation CL18

**Plancher sur dalle BT**

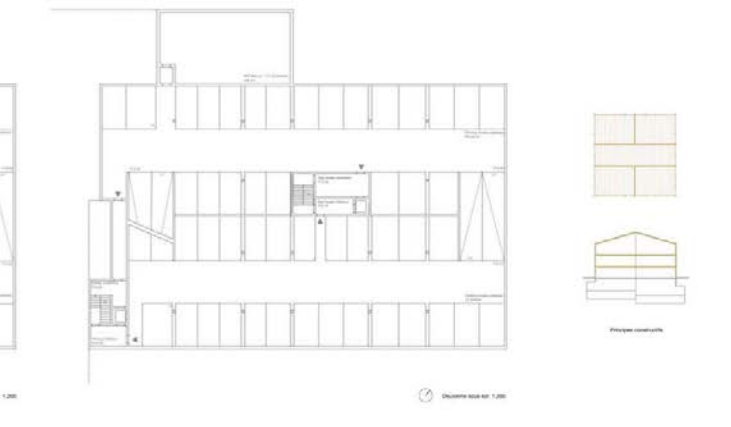
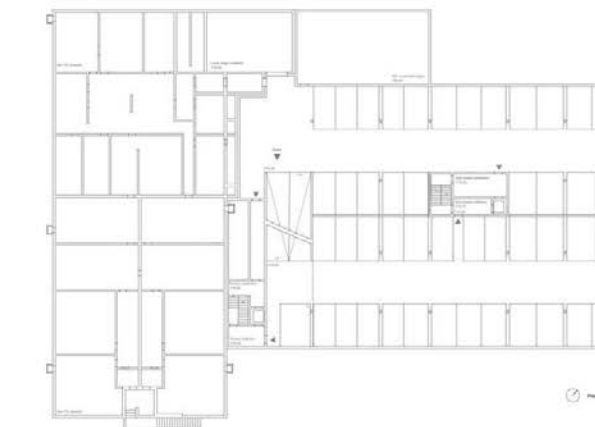
Plancher en bois massif  
Épaisseur 120 mm  
Classe de résistance CL18  
Classe de stabilité CL18  
Classe de déformation CL18

**L'Esprit**

Plus que des murs, l'école est un lieu de vie. Elle est conçue pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants. Les espaces publics sont conçus pour encourager l'activité physique et sociale des enfants.

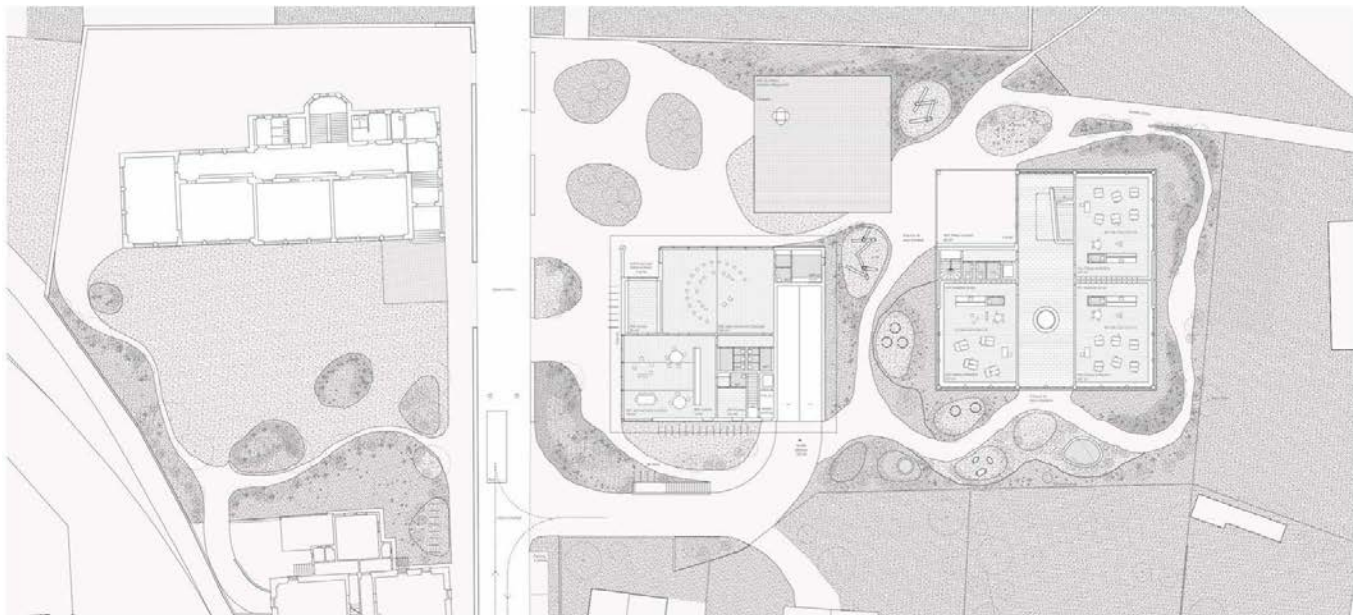
**Construction**

Le projet de Broc est un projet ambitieux qui vise à créer une école moderne et ouverte sur son environnement. Le bâtiment est conçu pour favoriser les interactions sociales et améliorer la qualité de vie des habitants.



Plancher sur dalle BT 1:200

Plancher sur dalle BT 1:200

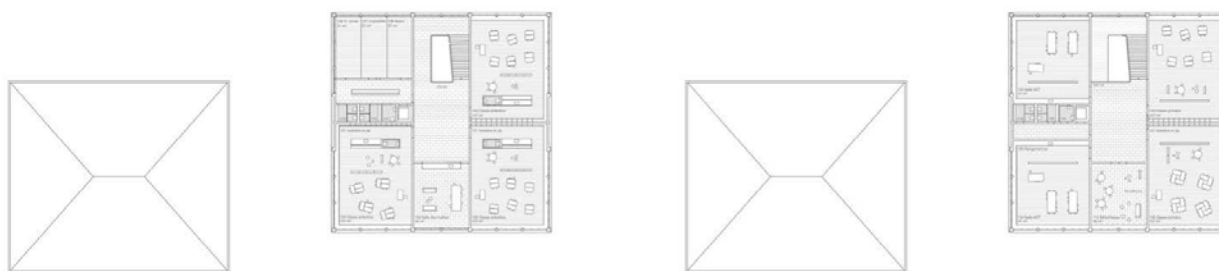


Plan de situation 1:200



Élévation Nord-Ouest 1:200

PEDECO, Broc, Gavotte et six doubles



Planter étage 1:200

Quadrant étage 1:200



Quadrant Est-Ouest 1:200

PEDECO, Broc, Gavotte et six doubles



## 8. Projets non primés

### 1 Binôme éliminé au 2<sup>ème</sup> tour

Architecte

Groupement temporaire fala atelier Ida.

Continental klg, Herzogstrasse 2 c/o Giulio Galasso, 8044 Zürich

Auteurs Giulio Galasso, Ahmed Mahdi Belkhodja

Collaborateurs Natalia Voroshilova, Valeria Samovich,  
Eduardo Loureiro, Celeste Assal

Ingénieur civil

Le Collectif Sàrl

Clos de la Fonderie 11, 1227 Carouge

Auteurs John-Alexandre Sinclair Magnin, Adrien Salvo,  
Ricardo Silva, Thibaud Favre

Collaborateurs Jules Goy, Achille Stancheris, Fabio Carton Fibbi,  
Céline Balmelli, Maël Astruc

Architecte paysagiste

Officina del Paesaggio Sagl

CP 1620, 6900 Lugano

Auteurs Ambroise Sophie Agata

Collaborateurs Capalbo Cinzia, Sartorio Tommaso, Claudio Canello



Vue depuis le parvis de l'école existante



Une Place et Deux Jardins

Le Toiture Fière des Bâtiments Publics

Facades Urbaines, au Cœur d'un Jardin

Espace Pédagogique entre Écoles



Vue aérienne et situation territoriale



Broc, La Place, Carte Postale, 1982

**Contexte**  
Situé au cœur du village de Broc, le projet « Binôme » transforme la parcelle pour y réintégrer un lieu centralisateur, caractérisé par un ensemble attractif d'édifices publics anciens et contemporains.

Les nouvelles constructions ont donc pour vocation de clarifier la texture de cet ensemble existant, en proposant une série d'espaces extérieurs accueillants, qui complètent les programmes des bâtiments et forgent des continuités de végétation et de circulation pédestres. Le langage architectural répond à un projet d'intégration dans le contexte immédiat, réajustant ou caractérisant des bâtiments existants, et les mettant ainsi en valeur.

**Contexte**  
Ce projet vise donc à créer un lien harmonieux entre le passé, le présent et l'avenir du village. Les espaces extérieurs sont conçus pour être des lieux de rencontre et d'échange, encourageant les interactions sociales et renforçant le sentiment d'appartenance villageoise. La disposition des bâtiments et des espaces verts facilite une transition fluide entre les différents zones, permettant aux habitants et visiteurs de se déplacer aisément à travers ce cœur du village repensé.

L'intégration de technologies respectueuses de l'environnement est également un aspect clé du projet. Des solutions innovantes en matière de construction, d'énergie, de gestion de l'eau et de réemploi sont mises en place pour assurer un développement durable du village.

**Figure Urbaine**  
L'ensemble du programme est réparti en deux volumes, unifiés par un parvis. La position du bâtiment scolaire à l'arrière de la place, et au façade dotée d'une toiture fière surmontée d'une lanterne, soulignent le caractère de la nouvelle place du village, et créent l'adresse de l'école. La parcelle du nouveau centre scolaire et locaux publics, situés perpendiculairement à la rue des Écoles, assure la place de l'entrée du garage souterrain et respectant les proportions des volumes adjacents de l'église et de l'école.

La façade principale du pavillon scolaire s'ouvre sur la place par la galerie couverte, créant ainsi un espace public protégé pour la communauté. Le vide ouvert crée la disposition des deux volumes de même hauteur à un système général d'espaces extérieurs, qui permettrait une appropriation multiple aux liens qui existent et aux habitants du village. Les deux volumes sont positionnés en quinconce, de manière à définir, avec les bâtiments existants, trois espaces extérieurs interconnectés. L'espace central constitue une nouvelle place du village



Plan de situation, 1/500

**Qualités Paysagères**  
Les caractéristiques des trois espaces extérieurs sont soulignées par les différentes façades qui les bordent, les matériaux de pavage et la végétation. Cette

conception crée une harmonie entre les éléments architecturaux et naturels, offrant une expérience visuelle et fonctionnelle cohérente. Chaque espace est en équilibre distinct, contribue à l'unité et à l'intégrité globale du village, reflétant une attention méticuleuse aux détails et à l'intégration dans le paysage bâti. Le parvis central est un espace largement minéral, assurant un rôle de place urbaine, et affirmant le caractère institutionnel du lieu. Il est relié de parvis filtrants, qui prolongent le pavage devant l'église et reliant ainsi tous les volumes, renforçant la centralité. Cet espace semi-public est un lieu d'échanges entre l'école et le reste du village, offrant la possibilité, si besoin, de mutualiser les usages des services proposés par l'établissement aux habitants de Broc.

Des sentiers et proménades pédestres offrent aux résidents la possibilité de se déplacer et de profiter d'un espace arboré de façon libre et subtile. Organisés autour de toutes plantées d'arbres et de prairies fleuries, ces aménagements pédestres sont adaptés, par leurs dimensions et leur matérialité, à la mobilité de chacun. De nombreux bancs sont positionnés le long des parcours, pour profiter d'un moment de repos sous l'ombre des feuillages. Les entrées des bâtiments sont directement reliées à la place de l'école. Cette offre des choix des arbres et arbustes est adaptée au

changement climatique actuel. De plus, leur diversité botanique crée beaucoup plus de biodiversité.

**Le Nouvel Édifice Scolaire**  
L'entrée au fait de manière centrale et évidente, sous la toiture du parvis couvert, au cœur de la place. La salle des maîtres bénéficie d'une position stratégique carrefour d'une visibilité totale et de vues sur les différents espaces extérieurs. Le bureau de l'inspecteur principal, le salle de l'inspecteur et l'atelier sont aussi placés au plus près de l'entrée, pour simplifier leur accès et permettre une mutualisation de leur surface.

Les salles de classe existantes sont toutes de type « charnière », bénéficiant d'accès directs à l'extérieur ainsi qu'au hall de distribution. Le principe consistant de l'école est réajusté, réajusté, et efficace. Ces principes d'écologie de mouvement tendent à optimiser l'usage des matériaux, et à permettre une grande adaptabilité en fonction des besoins futurs.

À l'usage sont réajustés les autres classes de l'école, ainsi que la bibliothèque, située dans la continuité d'un générateur hall central. Ainsi placée entre la bibliothèque de l'école, le hall et la bibliothèque constitue un grand espace pédagogique en prolongation des classes, baigné

de lumière naturelle. Les salles de classe existantes sont toutes de type « charnière », bénéficiant d'accès directs à l'extérieur ainsi qu'au hall de distribution. Le principe consistant de l'école est réajusté, réajusté, et efficace. Ces principes d'écologie de mouvement tendent à optimiser l'usage des matériaux, et à permettre une grande adaptabilité en fonction des besoins futurs.

À l'usage sont réajustés les autres classes de l'école, ainsi que la bibliothèque, située dans la continuité d'un générateur hall central. Ainsi placée entre la bibliothèque de l'école, le hall et la bibliothèque constitue un grand espace pédagogique en prolongation des classes, baigné



### 3 Savez-vous planter les choux ?

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

APOLINARIO SOARES sàrl

Rue de la Borde 14, 1018 Lausanne

Auteurs Apolinario Soares

Collaborateurs Quentin van den Haute, Gauthier Fülleemann, Simon Assal

Ingénieur civil

gex & dorthe ingénieurs conseils sàrl

Rue de la Lécheretta 1, 1630 Bulle

Auteurs Jacques Dorthe, Arnaud Dorthe

Collaborateurs Grégoire Rime

Architecte paysagiste

approches sa

Chemin Renou 2, 1005 Lausanne

Auteurs Jonathan Musy

Collaborateurs Florian Dürig, Rémy Michelon



PEXECO Broc

Savez-vous planter les choux ?



**Parti architectural**

Le projet propose la construction de 2 bâtiments distincts afin d'offrir une orientation claire des différents besoins programmatiques tout en préservant le patrimoine bâti existant comme un élément majeur de l'ensemble. Pour cela, tous les véhicules sont regroupés dans un parking souterrain situé sous le site pour la création d'une grande place de village patrimoniale, où les espaces libres dégagent les uns avec les autres, offrant ainsi des opportunités ludiques et pédagogiques.

**Protection du site construit**

Tout le projet a été soigneusement développé dans le respect du patrimoine bâti et de l'arborisation existante. Pour cela, les 2 nouveaux volumes soulignent le caractère d'une construction publique qui s'intègre dans son contexte et fait preuve d'une certaine retenue afin de mettre en lumière l'Église de Saint-Othmar, le Palais Scolaire et l'Arrière école de 1890. Des repères emblématiques de l'histoire de Broc sont ainsi préservés et valorisés pour leur caractère distinctif.

**Place de village**

L'implantation des nouveaux bâtiments, ainsi que le réaménagement des véhicules, permettent de découvrir d'une surface généreuse pour l'aménagement d'une véritable place de village ouverte à tous, constituant l'une des qualités essentielles du site. La nouvelle arborisation vient créer de nouveaux espaces, offrant une taille et une nature différentes, propices à favoriser la biodiversité, tout en étant adaptés à l'échelle des enfants et à leurs imaginaire créatif.

**Ecole**

Le nouveau bâtiment de l'école entière et primair, situé à l'angle nord-est, s'étend sur 3 étages annulaires, chacun offrant des ouvertures directes vers l'extérieur. Le rez-de-chaussée abrite 2 salles de classe, les espaces communs et le corps enseignant. Aux étages supérieurs, les salles de classe sont modulables, permettant une adaptation facile en fonction des besoins pédagogiques. Le plan est articulé autour d'un noyau de service et d'un grand escalier central.

**Accueil extra-scolaire**

Afin de répondre aux besoins actuels existants, l'AES se situe dans un bâtiment indépendant du fonctionnement de l'école. Accessible directement depuis la Place du Village, l'ensemble du programme est aisément modulable et flexible, facilitant sa transformation en un espace communautaire pour la population de Broc si nécessaire. Ce lieu dispose de deux entrées indépendantes et d'une cour de jeux attenante, offrant ainsi un espace individualisé.

**Parking souterrain**

Le projet propose de regrouper tous les véhicules dans un parking souterrain de 105 places afin de doter le village d'une structure adéquate. Ce parking sera conçu pour être facilement modulable, offrant des dimensions confortables et la possibilité d'augmenter sa capacité en cas de besoin. La construction prévoit de minimiser les travaux souterrains en évitant tout conflit avec l'axe PC existant, permettant ainsi un terrassement traditionnel et une réduction significative des coûts de construction.



Situation 1/1000  
 1 place de village 2 accès entrées 3 espace de jeux primaires 4 cours entrées 5 espace de jeux enfants 6 large passage piétons futur 7 accès Annexe 8 accès PUF 9 Rue scolaire

# 4 Yin et Yang

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Atelier d'Architecture A3 SA

Rue de l'Étang 12, 1630 Bulle

Auteurs Yves Grandjean, Axel Grandjean, Paul Letort

Collaborateurs

Ingénieur civil

sd ingénierie fribourg sa

Rue de l'Étang 12, 1630 Bulle

Auteurs Damien Metry, Alexandre Aubry

Collaborateurs

Architecte paysagiste

SOAP architecte - paysagiste sàrl

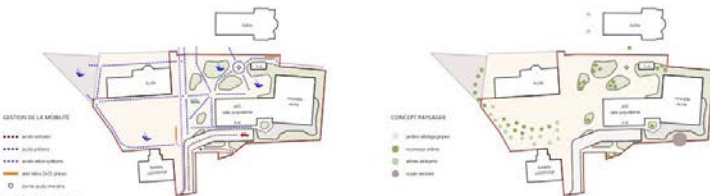
La Holena 81, 1634 La Roche

Auteurs Sandrine Oppliger

Collaborateurs



Situation 1:500



GESTION DE LA MOBILITÉ

CORE ET PAYSAGES



**INTENTION**  
Le projet de l'école se situe au centre de la commune de Broc et de son territoire de protection. Le site a des qualités architecturales remarquables. L'édifice principal de l'école et l'édifice principal de l'école sont situés sur un terrain plat. Notre intention architecturale est de respecter les proportions et les hauteurs du site tout en intégrant de manière harmonieuse et discrète dans le tissu bâti existant.

**INSPIRATION**  
Le projet "Yin et Yang" s'inspire au-delà de la parcelle, notamment des plans et des sections adjacents à l'école. Le projet s'inspire également de la structure de l'école existante. À l'ouest, un ancien bâtiment de l'école a été réhabilité. À l'est, un ancien bâtiment de l'école a été réhabilité. Le projet s'inspire également de la structure de l'école existante. À l'ouest, un ancien bâtiment de l'école a été réhabilité. À l'est, un ancien bâtiment de l'école a été réhabilité.

**FRUSTRATION**  
Le programme est un programme complexe qui se situe dans un terrain plat. Le programme est un programme complexe qui se situe dans un terrain plat. Le programme est un programme complexe qui se situe dans un terrain plat. Le programme est un programme complexe qui se situe dans un terrain plat.



# 5 WOODY WOOD

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

charly jolliet architecte sàrl

Rue Pierre Aebly 6, 1700 Fribourg

Auteurs Charly Jolliet

Collaborateurs Louise De Lavallaz

Ingénieur civil

CO-STRUCT AG

Förrlibuckstrasse 225, 8005 Zürich

Auteurs Fabrice Meylan

Collaborateurs Sam Bouten

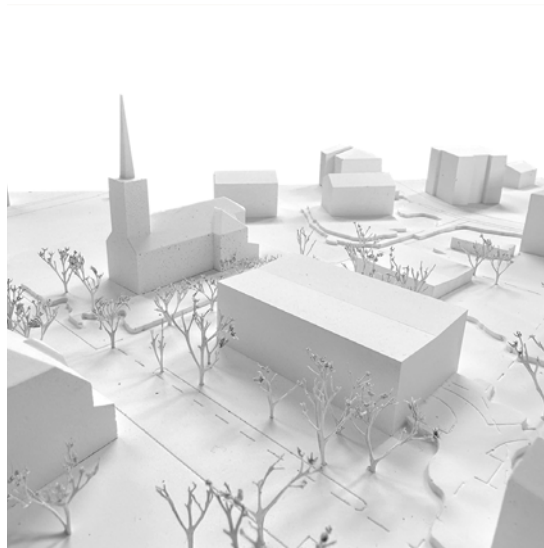
Architecte paysagiste

approches sa

Chemin Renou 2, 1005 Lausanne

Auteurs Jonathan Musy

Collaborateurs



**Contexte**  
 L'extension de l'école primaire de Broc est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à répondre aux besoins croissants de l'école et à améliorer l'environnement scolaire. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, ce qui nécessite une intégration soignée avec le tissu urbain environnant.

**Objectifs**  
 Les objectifs principaux du projet sont : augmenter la capacité de l'école, créer des espaces extérieurs de qualité, améliorer l'accessibilité et l'écologie, et offrir un cadre éducatif moderne et accueillant.

**Programme**  
 Le programme architectural comprend : une nouvelle aile de classes, des salles polyvalentes, des espaces de détente, des jardins pédagogiques, et des zones de jeux sécurisées.

**Intégration paysagère**  
 L'approche paysagère vise à créer une continuité avec le quartier existant tout en introduisant des éléments nouveaux et innovants. Les arbres matures existants sont préservés et complétés par de nouvelles plantations.

**Conclusion**  
 Ce projet représente une réponse innovante aux défis de l'éducation moderne, en combinant architecture, paysage et urbanisme pour créer un environnement scolaire optimal.



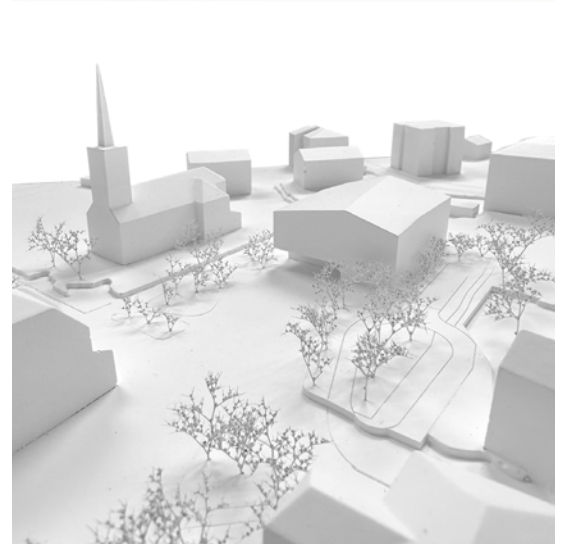
PEXECO\_Broc\_WOODY WOOD

# 6 chocolat chaud éliminé au 1<sup>er</sup> tour

**Architecte** Juan Socas Architecte  
 Place Dufour 4, 1110 Morges  
**Auteurs** Juan Socas  
**Collaborateurs** Eloïse Blanchard Blanchard, Inés Nogué

**Ingénieur civil** Giacomini Joliet  
 Chemin de Burquet 23, 1095 Lutry  
**Auteurs** Raphael Dauphin  
**Collaborateurs** Cristian Fernandez

**Architecte paysagiste** EYRE  
 Rue du Stand 37, 1204 Genève  
**Auteurs** Loïc Chareyre  
**Collaborateurs**

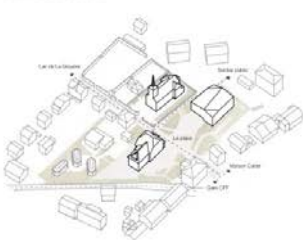


### EXPLICATIONS

Le site du chocolat chaud au centre du village de Broc, est un terrain plat avec les bâtiments de l'école et de la mairie existants. L'objectif est de créer un espace public de qualité, en intégrant les bâtiments existants et les nouveaux bâtiments de l'école. Le projet est un exemple de réhabilitation d'un site existant, en intégrant les bâtiments existants et les nouveaux bâtiments de l'école.

### RECOMMANDATIONS D'USAGE

Les zones de circulation sont recommandées pour les déplacements piétons et cyclistes. Les zones de stationnement sont recommandées pour les véhicules. Les zones de jeux sont recommandées pour les enfants. Les zones de détente sont recommandées pour les adultes.



### RECOMMANDATIONS

Les zones de circulation sont recommandées pour les déplacements piétons et cyclistes. Les zones de stationnement sont recommandées pour les véhicules. Les zones de jeux sont recommandées pour les enfants. Les zones de détente sont recommandées pour les adultes.

### RECOMMANDATIONS D'USAGE

Les zones de circulation sont recommandées pour les déplacements piétons et cyclistes. Les zones de stationnement sont recommandées pour les véhicules. Les zones de jeux sont recommandées pour les enfants. Les zones de détente sont recommandées pour les adultes.



### STRUCTURE & CONSTRUCTION

Les zones de circulation sont recommandées pour les déplacements piétons et cyclistes. Les zones de stationnement sont recommandées pour les véhicules. Les zones de jeux sont recommandées pour les enfants. Les zones de détente sont recommandées pour les adultes.



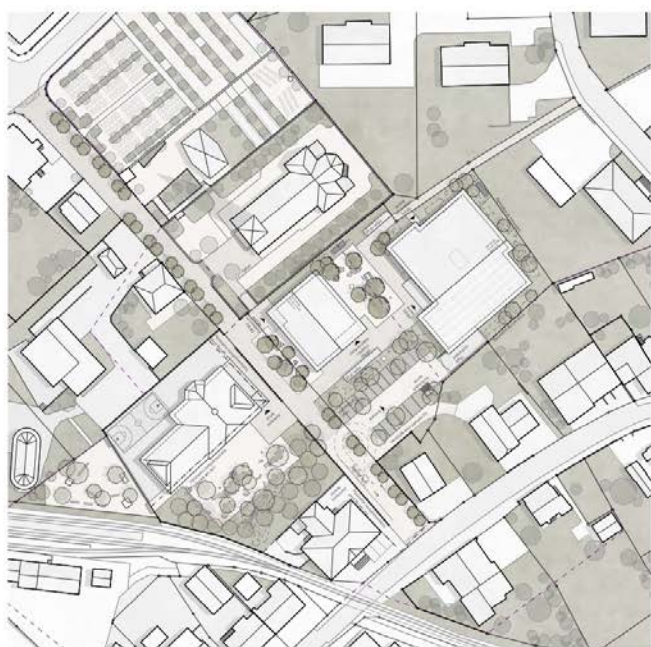
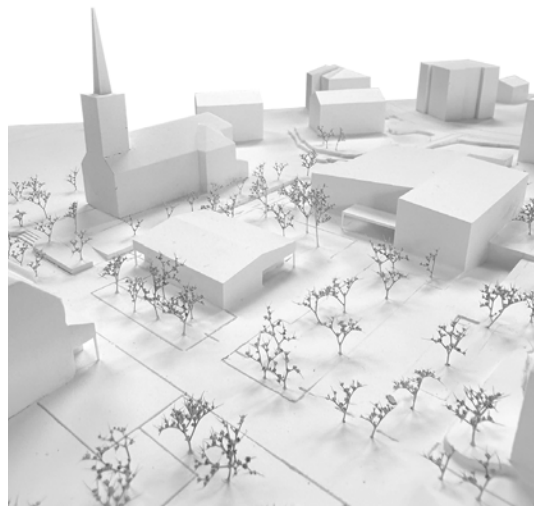
# 8 1,2,3 SOLEIL!

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

**Architecte** KNOFF & SAUTEUR ARCHITECTES SA  
 Route de l'Aérodrome 33, 1730 Ecuwillens  
**Auteurs** Florent Richard, Stéphane Sauter, Christophe Knopf  
**Collaborateurs**

**Ingénieur civil** SEGC Conseils SA  
 Route des Vieux-Chênes 2, 1700 Fribourg  
**Auteurs** Romain Wicht  
**Collaborateurs** Lannetta Sadaf

**Architecte paysagiste** MG associés sàrl  
 Grand-Rue 32, 1486 Vuissens  
**Auteurs** Pablo Gabbay  
**Collaborateurs**



**le développement du site**  
 Le projet de l'extension de l'école primaire de Broc est un projet de développement urbain qui vise à intégrer une nouvelle école dans un quartier existant. Le site est caractérisé par une configuration complexe de parcelles et de bâtiments existants. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne tout en respectant le contexte urbain et architectural local.

**l'organisation du programme**  
 L'organisation du programme est basée sur une approche modulaire et flexible. Elle permet d'adapter l'espace à différents besoins éducatifs et de favoriser les interactions entre les différents niveaux de l'école. Le projet prévoit également des espaces communs et des zones de détente pour les élèves et le personnel.





# 10 Riri Fifi Loulou

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Coucet & Roth Architectes Sàrl

Rue du Collège 6, 1562 Corcelles-près-Payerne

Auteurs Géralda Roth, Cynthia Coucet

Collaborateurs

Ingénieur civil

ingénieur civil indépendant

Chemin des Répies 20, 1562 Corcelles-près-Payerne

Auteurs Nathan Coucet

Collaborateurs

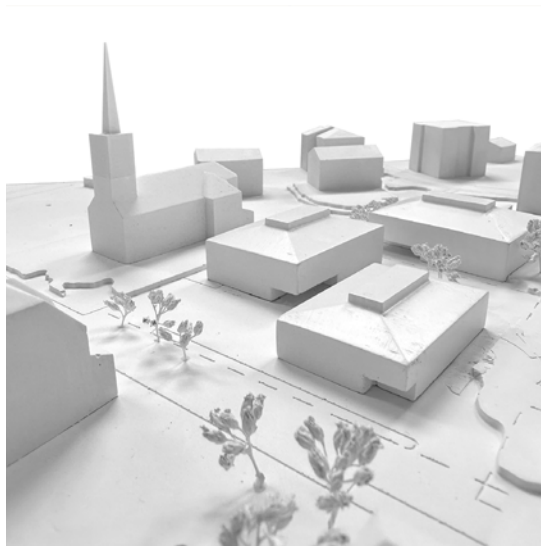
Architecte paysagiste

Sportfloor Technologies SA

Route des Fluides 5, 1762 Givisiez

Auteurs Sylvie Kläy

Collaborateurs



Activités village, un pôle local du village, et un espace occupé par le centre de santé. L'articulation entre le tissu villageois traditionnel et les nouveaux quartiers issus du développement industriel de la région.

Plusieurs éléments publics significatifs en développement existant sont repris : autour du site, notamment le quartier de la Gare, des espaces publics de qualité. La proximité de la gare est un atout et un fort besoin en place de stationnement, qui occupent actuellement la majeure partie de l'espace public entre la gare et le site.

Le projet propose de créer le programme en trois lots afin de respecter les volumes existants et de définir une ensemble d'espaces publics diversifiés, ainsi bien pour les enfants et les personnes âgées que pour une occupation par tout un chacun en dehors des heures scolaires. La volonté est de proposer une école facilement appropriable par les enfants malgré l'importance du programme.

Le premier lot inclut l'école et la salle polyvalente, ainsi que le parking souterrain repris via la rampe scolaire. L'espace au-dessus de la rampe permet la création d'un espace qui anime la cour entre les bâtiments. Les deux autres lots incluent le programme scolaire, avec chacun trois classes extérieures au rez-de-chaussée. L'élément principal au parking est structuré dans le lot ouvert, en pôle local de du site, par un espace public.

La plantation des arbres et des nouveaux espaces publics distincts. Le premier espace public est existant et les nouveaux éléments. Principalement réalisés de graver stabilisés la place se veut polyvalente et permet d'accueillir des activités villageoises. La plantation de massifs arbustifs permet de structurer l'espace et de définir la place. La fontaine existante est mise en valeur, du mobilier urbain est proposé ainsi que des bancs pour une destination de destination.

Le deuxième lot, issu par les bâtiments, propose une petite place de jeux ainsi qu'une zone de jeux dédiée pour les activités scolaires et villageoises. Les gradins développés sur une partie de la place permettent la plantation d'arbres matures de grande taille. Cette cour est dédiée aux classes extérieures, le balcon de la salle des maîtres la surplombe. La cour est entourée de la cour contre le bâtiment de parking.

La troisième cour est située au chemin d'accès depuis l'autre côté du site, avec des jardins potagers en face et une zone en pleine terre pour les habitants.

Un soin particulier est apporté à la gestion des espaces extérieurs afin de favoriser la biodiversité et la gestion des eaux pluviales. Un ensemble des nouvelles places et cheminements sont réalisés en graver stabilisés, les surfaces en gazon et les massifs arbustifs sont de préférence sur surfaces existantes. Le réaménagement de ces espaces de jeux est réalisé par un lot de graver.



Morphologie urbaine

- 1. administration communale
- 2. bâtiment scolaire
- 3. gare
- 4. bâtiment existant

- Espaces publics
- 1. cour existante en graver, ajout de mobilier urbain d'équilibre
- 2. cour polyvalente
- 3. espace jeux et lecture
- 4. jardins et verges



PEXECO\_Broc\_Riri Fifi Loulou

# 11 JAMAIS 203

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

d4 atelier d'architecture SA

Avenue de Rumine 9, 1005 Lausanne

Auteurs Dominique Dériaz, Dagmar Driebeek

Collaborateurs Guilherme Pinto, Pilar Carmaneira, Anaïs Hassissene

Ingénieur civil

AIC Ingénieurs Conseils SA

Avenue Tissot 2 bis, 1006 Lausanne

Auteurs Andrea Lavelli, André Alves

Collaborateurs Daniel Ladrrière, Alice Wietlisbach, Nicolas Ré

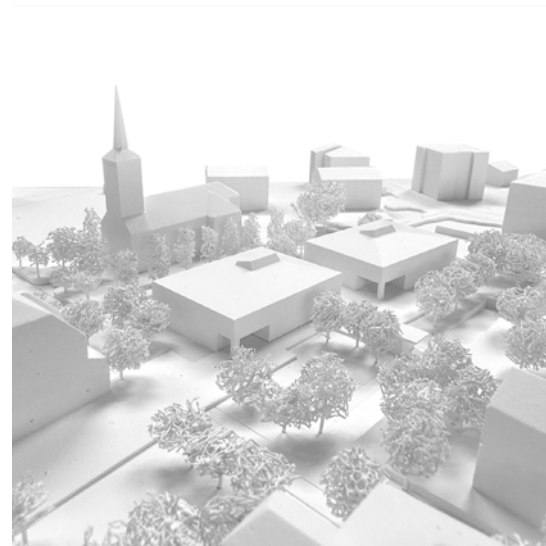
Architecte paysagiste

Mettler Landschaftsarchitektur AG

Oberwattstrasse 7, 9200 Gossau

Auteurs Rita Mettler, Langner Marek, Daniel Platon

Collaborateurs



**IMPLANTATION**

Le projet scolaire est constitué de deux pavillons d'un étage sur un terrain en pente, en relation avec le terrain existant. Le prolongement des bâtiments est à l'ouest et au nord de la parcelle, grâce au flux en espace extérieur, créant un environnement favorable à l'usage scolaire et récréatif.

Ce projet est conçu pour une succession de bâtiments et de jardins situés comme cela sur les deux nouveaux pavillons de faible hauteur qui sont le signe fort du territoire de l'école.

Les deux nouveaux pavillons scolaires sont conçus à l'ouest et au nord de l'ancien bâtiment scolaire qui est conservé, ainsi qu'une nouvelle rampe d'accès au bâtiment de la parcelle dans le prolongement de la route de desserte de la parcelle (N17).

**DEUX PAVILLONS SCOLAIRES**

Les pavillons sont réalisés en bois afin d'offrir une construction légère et un traitement d'une classe de logements sociaux de couronner les contours architecturaux des infrastructures scolaires.

Tout en intégrant les disponibilités réglementaires du site en matière de hauteur, le projet propose deux pavillons conçus de telle manière que leur pied d'état des volumes s'harmonise avec l'environnement bâti et d'être fait de forme avec l'école existante un ensemble cohérent et innovant.

Le regroupement du programme scolaire et public dans deux pavillons avec des volumes indépendants, permet d'installer, une nouvelle d'habitation publique et un espace des locaux scolaires et peut donner au pavillon. Outre un état de maison de quartier. Les interventions à l'ouest, les pavillons adjoints aux bâtiments existants des pavillons de l'école. Ces volumes indépendants sont réalisés en bois dans le volume et forment les pavillons couverts.

Le pavillon Ouest, accolé au pied de l'ancienne école, les locaux existants et à l'ouest les locaux de classe primaire et secondaire. Les locaux existants sont séparés et accolés par une entrée distincte des locaux de classe. Ces bâtiments sont reliés au réseau existant par rapport au site afin d'être à la fois le processus de l'histoire et de la nouvelle école.

Le pavillon Est regroupe les locaux de classe inférieure, les locaux administratifs et la bibliothèque. Autour et situé en pied de l'ancien et offre un cadre sécurisé et calme.

**PARK SCOLAIRE**

Le parc scolaire est constitué d'un cheminement central en passage permettant qui relie par conséquent les différents pavillons et jardins, les entrées des pavillons ainsi que les deux espaces de jeux et de détente.

La fontaine Collin relie les deux dans le cadre de l'ancienne école.

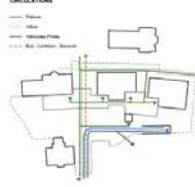
**PARKING SOUTERRAIN**

Le programme de parking, bien que plus durable et économique et résolu de façon permanente de site. Le parking souterrain est conçu pour deux niveaux. Pour le typologie efficace et par un dimensionnement adapté de la largeur et des circulation, il permet d'augmenter le nombre de places de stationnement scolaires. Les rampes en escaliers sont prévues d'une façon non saillante, afin de maintenir un maximum des surfaces au plan terre pour garantir l'accessibilité des élèves, ainsi que les espaces de jeu et de réaliser les prises d'air ainsi que les sorties de secours pour le parking et les entrées PC.

**ACCÈS ET MOBILITÉ**

Le projet propose une séparation des entrées Rue. Les entrées au parking souterrain sont situées à la limite Sud de la parcelle. La sortie principale du parking permet aux utilisateurs de l'École d'accéder à la gare par un cheminement indépendant de cheminement public de l'école. Le chemin relie la Rue des Bains, et de rue dans un itinéraire pour le matériel scolaire et est équipé de couverts à vélo. Ces derniers peuvent être utilisés à la fois pour l'accès et pour l'école.

**CIRCULATION**



**SITUATION 1988**



PEXECO\_BROC\_JAMAIS 203

## 12 LE CIRQUE

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Philippe Le Roy architectes Sàrl

Route de l'Etraz 20A, 1260 Nyon

Auteurs Philippe Le Roy

Collaborateurs Valentin Rey, Kevin Pilet, Oliver Luetjens

Ingénieur civil

Ingewood

Rue du chanoine Broquet 2, 1890 St-Maurice

Auteurs Adrien Cahu

Collaborateurs Léonard Dorsaz

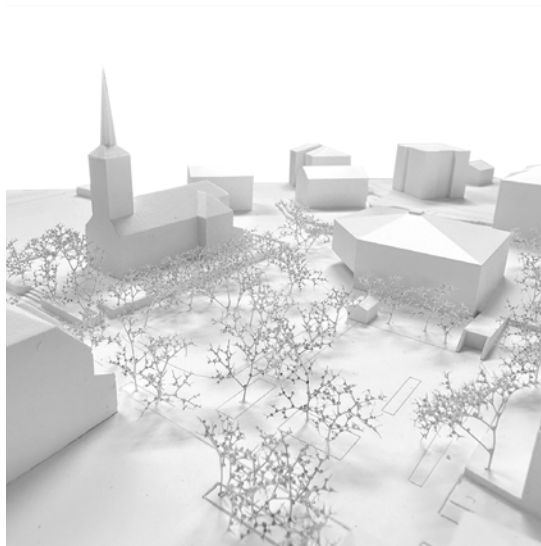
Architecte paysagiste

Atelier PLUM

Chemin du Colladon 28, 1209 Genève

Auteurs Samuel Enjolras

Collaborateurs Marie Launay, Loïs Morel, Stephan Saikali,  
Emmanuel Larue



### EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BROC

#### SITE - L'ÉCOLE - L'ÉCOLE - LE VIDE

Le site se caractérise par la présence alternée de deux bâtiments emblématiques de Broc: l'église et l'école. Un grand vide entouré par un parking sépare les espaces extérieurs et rive à la solution de l'ensemble.

L'opportunité du concours est de repenser ce site avec une implantation d'un bâtiment compact au fond du parcelle, relié par un lien et se prolongeant à l'extérieur et à l'intérieur d'un site. L'implantation au fond de parcelle permet également de laisser le vide sur le site lorsqu'on nous penche sur le site depuis le sud.



Le cœur ainsi que la circulation des élèves d'est en ouest entre les deux bâtiments est maintenue tandis que les circulation externes s'organise plus au nord avec la circulation piétonne. L'accès au parking extérieur souterrain et au parking de la rue est maintenu.

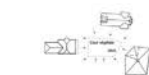
#### ÉDIFICES EXISTANTS

La connexion entre le nouveau bloc et l'histoire est accompagnée par un grand espace vert dans lequel s'installent les jeux pour les enfants, le cœur éducatif.



Le cœur éducatif propose une relation équilibrée entre les enseignants, les grands bâtiments et le quartier des enfants. Une partie de la zone d'extension est dédiée pour la relation de lecture sur lesquelles s'implante tout un monde d'activités.

La relation entre les bâtiments de cet ensemble est renforcé par de nouvelles escaliers dans le grand couloir au parvis de l'église. Ainsi, les circulation sont fluidifiées.



Plan de situation  
1:500

PEXECO - Broc - LE CIRQUE



# 15 COEUR DU VILLAGE

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

PAR architecture

Rue Cramer 8, 1202 Genève

Auteurs Mario Rodrigues

Collaborateurs Liliana Pinto, Tiago Reis, Leonardo Grogg, Milène Masson

Ingénieur civil

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA

Rue des Horloges 4, 1227 Carouge

Auteurs Sylvain Dubois, Valdemar Monteiro

Collaborateurs Alban Nguyen, Antoine Steindl, Arthur Gapany

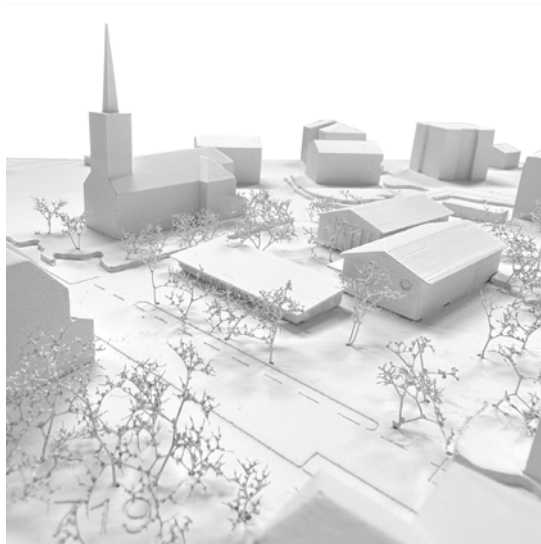
Architecte paysagiste

Erik Dhont Architectes Paysagistes

Rue des Maraîchers 8, 1205 Genève

Auteurs Dhont Erik

Collaborateurs Lucie Leblanc, Pauline Pellacani, Laura Sautter



Plan d'ensemble (échelle 1:300)



Création de l'espace public de Broc permet de repenser le centre du village et réaliser une nouvelle centralité, un nouveau lieu de vie pour les Brocains, un cœur de village.

La fermeture de la rue des Horloges au trafic motorisé et la réaffectation de l'espace public permettent la création d'une nouvelle place publique et d'aplanir les relations de voisinage. L'objectif est de créer une succession d'espaces publics et commerciaux qui ont une forte identité visuelle et qui permettent de favoriser le lien social et la mobilité, mais également ceux qui laissent un espace de jeu et de détente pour les enfants.

La nouvelle place publique est conçue comme un espace de rencontre et de rencontre, favorisant la communication. Elle est conçue comme un espace de rencontre et de rencontre, favorisant la communication. Elle est conçue comme un espace de rencontre et de rencontre, favorisant la communication.

Plus de 1000 arbres, en majorité à feuillage caduc, ont été plantés dans le cadre de ce projet. Ces arbres sont sélectionnés pour leur capacité à créer un environnement agréable et sain, à offrir de l'ombre et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également choisis pour leur capacité à résister aux maladies et aux parasites, ce qui réduit les besoins en produits phytosanitaires.

Ces arbres sont sélectionnés pour leur capacité à créer un environnement agréable et sain, à offrir de l'ombre et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également choisis pour leur capacité à résister aux maladies et aux parasites, ce qui réduit les besoins en produits phytosanitaires.

PEXECO\_Broc\_CŒUR DU VILLAGE

# 16 STEPPING STONES

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

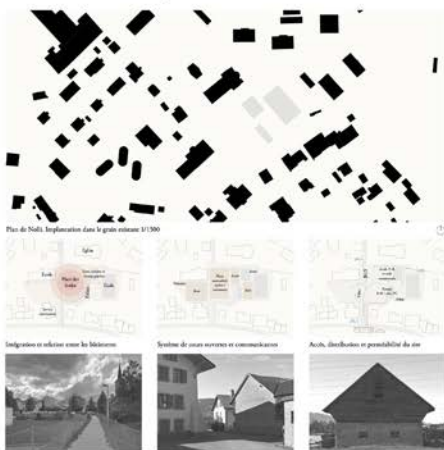
Architecte Sébastien Le Dortz Architectes  
 Elsässerstrasse 93, 4056 Basel  
 Auteurs Sébastien Le Dortz  
 Collaborateurs

Ingénieur civil Frigerio Jundt Ingenieure Planer AG  
 Seelandweg 7, 3013 Bern  
 Auteurs Michele Frigerio  
 Collaborateurs

Architecte paysagiste Territoires paysagistes  
 Rue Megevand 22, 25000 Besançon  
 Auteurs Philippe Convercey  
 Collaborateurs Tektunali Deniz, Projean Rémi



## Extension de l'école primaire de Broc



**Plan de Site. Implantation dans le grain urbain 1/1000**

**Indigence et réflexion sur les habitats**

**Système de zones servantes et commensales**

**Accès, fluidité et possibilité de site**

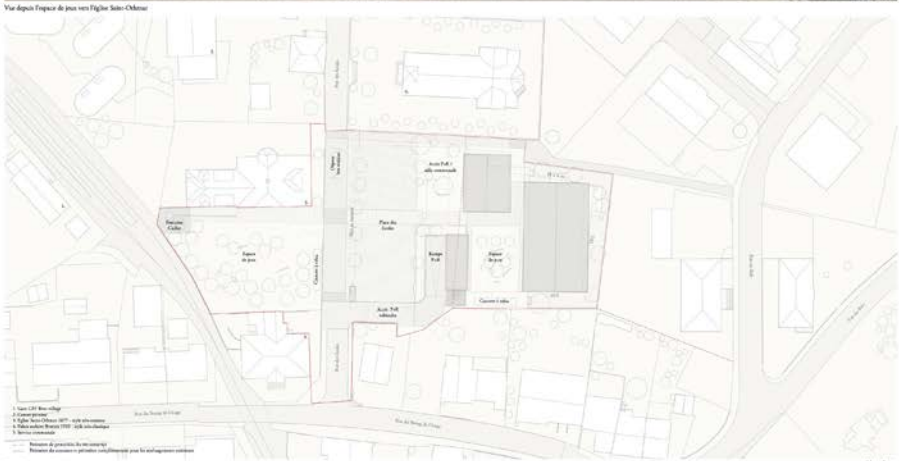
**Accès au site de Broc. Au nord depuis la rue de Broc et à l'est depuis le passage souterrain de la rue de Broc. Au sud depuis la rue de Broc et à l'est depuis le passage souterrain de la rue de Broc. Au sud depuis la rue de Broc et à l'est depuis le passage souterrain de la rue de Broc.**

**IDENTITE TERRITORIALE ET COMPOSITION D'ENSEMBLE**

**NOUVELLE ADRESSE ET ACCESSIBILITE**

**PROGRAMME, ORGANISATION ET DISTRIBUTION**

**CONSTRUCTION DE FUSION**



# 17 sortez vos Cailler

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte **Aeby Aumann Emery architectes FAS SIA**  
Boulevard de Pérolles 42, 1700 Fribourg  
Auteurs **Emile Aeby, Patrick Aumann, Stéphane Emery**  
Collaborateurs **Mathieu Dumont, Nathalie Pochon, Nicolas Rime**

Ingénieur civil **ab ingénieurs sa**  
Rue Hans Fries 2, 1700 Fribourg  
Auteurs **Olivier Francey, Djolan Berchier**  
Collaborateurs

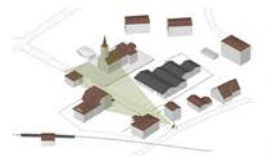
Architecte paysagiste **MG associés sàrl**  
Grand-Rue 32, 1486 Vuissens  
Auteurs **Gabbay Pablo, Jungo Froriane**  
Collaborateurs



### LE CONTEXTE

La construction de la nouvelle école crée un pôle scolaire au centre du village de Broc et requiert le ras des écoles, au-delà de l'ancien établissement public primaire. Par son gabarit de deux niveaux et sa situation caractéristique par les plus fortes pentes par sa partie de terrain, le nouveau bâtiment se distingue par son caractère innovant. Tout en lui conservant sa propre identité de bâtiment public, le parking intégré s'inscrit en tissu qui vise à rendre plus agréable et plus sûr ainsi les nouveaux espaces publics en priorité aux scolaires, aux habitants et à proximité de la rue.

L'implémentation du nouveau bâtiment, en respect de la rue des écoles existantes, dégage une place généreuse pour le cœur, composée d'une zone de square enherbé et d'une surface de trottoir devant la façade principale. Ces aménagements et le gabarit de deux niveaux de l'école permettent de maximiser la place disponible entre la structure et l'alignement depuis l'alignement de la rue des écoles et de la rue du Bourg de Broc.



### LA STRUCTURE

La structure comprend une zone d'entrée et d'attente et le parti scolaire et le parti enseignant de l'école. Le rythme des structures du parking se présente dans un alignement de forme et de hauteur par rapport à la rue.

#### Infrastructure (parking)

L'infrastructure se présente sous la forme d'une dalle homogène en béton entièrement enterrée. Elle se compose :

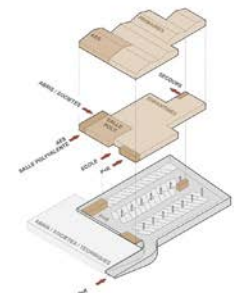
- D'un système de fondation qui permet de garantir l'équilibre global de l'ouvrage. Cette couche de fondation intègre les éléments structurels nécessaires à l'obtention des effets dans le sol de fondation en fonction des conditions géologiques de site.
- De murs périphériques qui représentent la pose des terres et qui participent à l'équilibre des structures enterrées.
- De poutres longitudinales permettant d'épurer la dalle de transfert et de réduire la portée des colonnes de la dalle de transfert.

- D'une dalle de revêtement courante qui adosse sur la structure principale de la superstructure. Cette dalle composée de coffrages perforants est posée sur les murs périphériques et sur les poutres longitudinales du parking. Les coffrages sont également une utilisation innovante à l'exception des coffrages de la dalle à l'intérieur des bords extérieurs qui permettent de réaliser un épaulement rigide et d'assurer la circulation de l'air.

#### Superstructure (école)

Sur l'infrastructure prend place la superstructure dont la trame structurale est alignée avec celle des éléments de l'infrastructure. Elle est réalisée en construction bois traditionnelle de SLC. Elle se compose :

- De planchers réalisés avec un coffrage permanent qui supportent les charges d'usage et la circulation des élèves les heures de la journée.
- De poutres verticales servant à la dissipation de charges mais également à la reprise des effets horizontaux. Dans l'alignement des bords extérieurs des coffrages sont intégrés dans l'épaisseur de la structure des poutres pour garantir l'appui des poteaux dans des conditions optimales.
- De la charpente de toiture réalisée avec un charpente établie par un panneau.



### LE BÂTIMENT

**L'école**  
Composé de deux niveaux, elle accueille au rez-de-chaussée un espace d'attente et la salle polyvalente. Il s'agit de trouver les classes primaires, les salles d'activités, les locaux des enseignants et les locaux administratifs.

L'entrée de l'école se trouve sur la façade principale en double hauteur et principale des entrées. Deux entrées secondaires, d'un côté pour l'accès au parking de l'autre pour l'accès à l'école et à la salle polyvalente, en direction notamment de l'entrée principale à l'arrière de l'école, un accès direct sur la cour extérieure de la cour intérieure de la cour extérieure.

#### Les salles de classes

Un cœur central, sur une rue intérieure, distribue l'ensemble des salles de classe. En son centre, l'escalier principal, composé à ce étage par une superstructure bois de son espace central, qui profite de la double hauteur et de l'éclairage naturel en toiture.

#### L'accueil extra scolaire

Les locaux de l'ESL se situent à l'étage et comprennent le côté de la cour principale de l'école. Ces locaux sont soit directement desservis par la rue intérieure de l'école, soit par une entrée secondaire au rez. Un accès offre la possibilité de partager les espaces vers l'extérieur.

#### La salle polyvalente

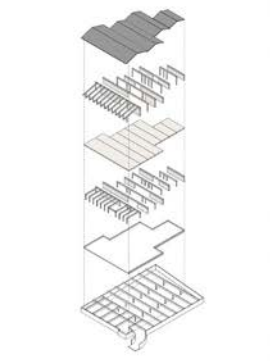
Deuxième niveau de l'école, la salle polyvalente est située de façon à offrir un accès direct à la cour. Cette salle polyvalente permet une utilisation au démarrage de l'école, en particulier pour les activités sportives.

#### Le parking P+R

Construit contre l'abri PC existant, le parking souterrain est situé jusqu'à l'entrée de l'école. Cette zone est une surface permanente, son aménagement sur un seul niveau. Ce dispositif permet un accès direct et sûr pour les véhicules et évite des temps d'attente dans le parking. L'accès au parking se fait par la cour principale et offre une visibilité maximale pour tous les véhicules en passant entre le parking et la cour d'accès et de sortie.

#### L'interaction entre usages différents

L'usage est de concevoir à la fois un établissement scolaire pour jeunes enfants et une infrastructure moderne d'école primaire. Cette conception crée une salle polyvalente et une cour centrale en milieu urbain. Cette cour centrale, équipée d'un confort d'usage pour les enfants, avec des espaces extérieurs aménagés, offre un espace de jeu et de détente pour les enfants, qui constituent l'élément principal de l'école et de l'établissement scolaire.







# 20 Charlie éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Bessard & Mocan architectes sàrl

Rue de la Paix 7, 1020 Renens

Auteurs Lara Bessard, Alexandre Mocan

Collaborateurs

Ingénieur civil

Bernard et Forestier Ingénieurs civils sàrl

Chemin du Canal 3, 1305 Penthaz

Auteurs Grégory Bernard

Collaborateurs Bertrand Favre

Architecte paysagiste

Paul Rogivue Paysage architectes paysagiste

Chemin des Lilas 3, 1018 Lausanne

Auteurs Paul Rogivue

Collaborateurs



## Extension de l'école primaire de Broc

**Simplification**  
Le long de la Allégement Rue des Écoles, l'Alphas St-Omer, le bureau communal et l'habitat existant se trouvent face à face d'éléments remarquables par leurs volumes bas-relief et horizontaux. Le projet souhaite le contexte historique du site et reprend l'alignement de l'Alphas en simplifiant face à l'école. Le nouveau bâtiment s'intègre dans l'ensemble existant et définit la nouvelle place de rencontre et d'activités villageoises. Des façades hautes pour préserver les vues sur l'église, la nouvelle école en forme de U s'ouvre sur un espace public, en place l'alignement du projet.



**Alignement**  
— Alignement  
— Orientation du bâtiment  
— Façades  
— Place de la rencontre avec l'école

**Aménagements extérieurs**  
Avec la nouvelle portion de route devenue piétonne, le projet prend l'initiative de proposer une grande place au cœur du site qui permet une réappropriation de l'espace public, de combiner tous les flux et les entrées des bâtiments.



Chaque de ces éléments est pensé de manière à remplir sa propre fonction tout en conservant pour le futur un air de continuité, caractéristique par la simplicité et la liberté de mouvement.

La conception de l'ensemble est guidée par une volonté de polyfonction qui permet au nouvel aménagement d'apporter plusieurs fonctions essentielles à la vie en commun. Penser d'un mouvement scolaire et d'habitat, organiser des manifestations ponctuelles et bénéficier d'un espace public accueillant tout autant de possibilités dans un seul et même lieu capable de répondre aux différents besoins des activités villageoises.

Les matériaux qui composent les sols répondent aux besoins d'ordre pratiques en privilégiant la durabilité des usages et la facilité d'entretien. Le façonnement également l'articulation des espaces piétonniers et la dimension de l'échelle.

**Mobilité**  
Les places de stationnement extérieures et la largeur d'accès au parking sont conçues pour être compatibles avec les besoins de l'usage des véhicules sur le site et de sécuriser le nouveau projet. L'accès au parking se fait par une double rampe et un y viticole en façade. Une large zone devant l'Alphas permet le chargement de matériel. A l'entrée de passage, une zone est destinée exclusivement aux bus scolaires et aux livraison.

Les nouveaux bâtiments sont placés au sein d'un site qui pour une facilité d'usage.



**Organisation**  
La circulation dans le bâtiment se fait autour de la cour intérieure et abrite les différents locaux vers le grand passage. Les entrées et leurs percées sur l'extérieur sont placées de manière symétrique pour valoriser les vues sur le paysage et permettre une meilleure orientation dans le bâtiment.

**Au nord de chauxville, le programme s'organise par site de bâtiment. Dans l'axe nord ouest se trouvent les locaux pour l'accueil, les entrées et la salle polyvalente. Ils peuvent fonctionner indépendamment de la bibliothèque et de la salle d'activités. Dans le corps du bâtiment, deux salles de classe se trouvent d'un côté et une salle de réunion de l'autre. Dans l'axe sud-est, on retrouve la bibliothèque et la salle des maîtres et la salle ACT. À l'usage, on retrouve 5 salles de classe et les locaux d'appui qui bénéficient du paysage et de vues.**

**Facade**  
La façade est caractérisée en trois parties. Les façades sont dans le même style. Un socle, un premier niveau qui se distingue et d'une toiture à pignon. Le socle du bâtiment est réalisé en bardage bois vertical teinté clair et avec de grandes ouvertures. Les deux niveaux sont marqués par une ligne horizontale en façade et par un système de bardage différent. La toiture en arête de toit est faite avec des matériaux de bois sur le pourtour reprend le langage de la toiture du bureau communal.

**Structure et flexibilité**  
Le projet prévoit la construction d'une structure privilégiant le bois permettant de profiter des bienfaits de la Communauté de Broc.

Le plancher de l'étage est réalisé selon la technique de dalle avec bois béton. Il est composé d'une structure primaire déposée selon une norme réglementaire de 4.1 m. Pour cela, le choix du matériau s'est porté sur des poutres en bois massif de laiton (BMC). L'utilisation de ce système permet d'avoir des structures de bois moins importantes et d'exploiter les forces des bois. Cette solution garantit la collaboration avec la structure. Cette solution garantit le confort des utilisateurs autour de l'usage principal qui est de faire de vos vibrations. En outre, elle permet d'apporter une bonne tenue thermique à l'étage.

Des poutres de bois sont combinées aux poutres en BMC pour un bois traditionnellement utilisé. Le soclement favorise les plans fins.

La toiture est conçue selon la même période que l'étage inférieur. La structure primaire du plancher de l'étage se prolonge jusqu'à la toiture à l'aide des mêmes matériaux (BMC). L'usage entre les structures primaires est complété avec des poutres secondaires en bois qui assurent un bon support pour la mise en place du revêtement de toiture fin.

La modularité du bâtiment réside dans sa grille définie par la dimension type d'une salle de classe. Ainsi, les parties du programme composé de petits locaux peuvent être dérivés dans les salles de classe supplémentaires.



Les ouvrages au sol ont été réalisés en béton armé et sont composés de deux parties distinctes. D'une part, un revêtement parking souterrain supporte de manière traditionnelle les charges du nouveau bâtiment et d'autre part, un sol de projection civil assure l'air d'être de surcharger la dalle de l'Alphas, des sommets en béton armé sont déposés sous les façades et les murs pourvus du projet afin de répondre à des moments de charge sur les murs de l'Alphas. Un petit vide entre la dalle et les sommets permet de garantir le comportement statique voulu. Le revêtement global souterrain est composé de l'Alphas existante (0.3 % de sollicitation supplémentaire sur ses fondations). Elle est réglable par rapport aux charges prévues pour lesquelles les fondations de l'Alphas sont dimensionnées. En conséquence le concept de projet n'engendre aucune incidence statique sur l'Alphas existant.

**Equipement scolaire**  
Pour éviter le phénomène de surchauffe en été, les fenêtres sont situées au-dessus du revêtement par de grands murs hauts et les fenêtres ont une grande base plane qui diminue la surface de vitrage.

**Isolation**  
Le bâtiment est équipé d'un système de simple flux. Des régulateurs dans les coffres des fenêtres laissent entrer l'air tandis qu'un monobloc simple repousse l'air vers l'extérieur. En conséquence, les parties en hauteur des fenêtres dans les espaces communs sont munies d'une motorisation pour ventiler les locaux. Avec cette motorisation, le bâtiment est le meilleur parti de la ventilation naturelle. Le sol est isolé avec le bâtiment. Ce phénomène est amplifié grâce aux fenêtres disposées de part et d'autre du bâtiment favorisant les courants d'air.

**Éclairage d'eau**  
L'eau de toiture est dérivée dans des fosses de Stockholm. Ce système favorise une grande des eaux usées de la ventilation pour l'usage des plantes.

PEXECO\_Broc\_Charlie

## 21 TIC ET TAC

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Moulet Architecture SA

Route de Montena 1, 1728 Rossens

Auteurs Maxime Moulet

Collaborateurs Laurent Aeby, Dann Kreienbuhl

Ingénieur civil

Jeanneret Etudes SA

Route de Chénens 30, 1742 Autigny

Auteurs Norbert Sturny

Collaborateurs Guillaume Sapin, Leonard Bekaj

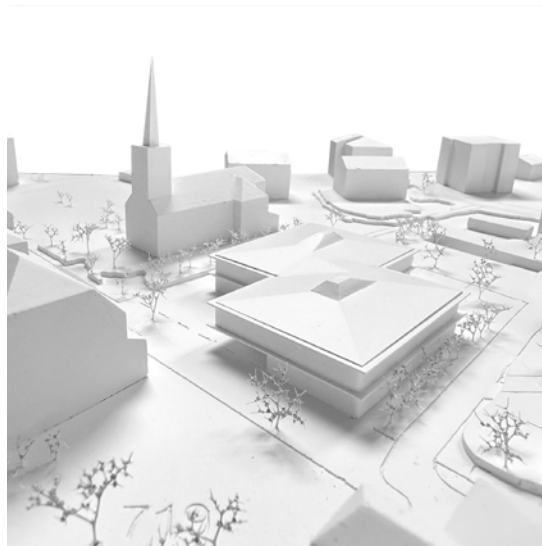
Architecte paysagiste

Evertis SA

Chemin de Combernesse 9, 1728 Rossens

Auteurs Mathieu Rotzetter

Collaborateurs Mathilde Colliard, Nathan Clot



## TIC ET TAC



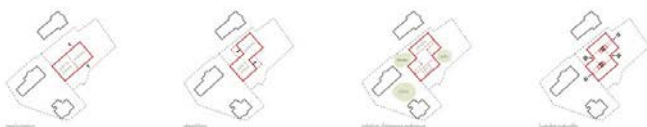
**Implantation**  
L'implantation de l'extension est réfléchie en fonction de la situation géographique et de la configuration du terrain. Elle est conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant tout en créant un espace ouvert et accueillant.

**Volume**  
Le volume de l'extension est conçu pour s'intégrer dans le tissu urbain existant. Il est caractérisé par une hauteur limitée et une forme simple, qui permet de créer un dialogue visuel avec les bâtiments voisins.

**Accessibilité et stationnement**  
L'extension est conçue pour être facilement accessible à pied et en vélo. Des espaces de stationnement sont prévus pour répondre aux besoins des parents et des enseignants.

**Structure**  
La structure de l'extension est conçue pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Elle est basée sur une ossature solide qui permet de créer des espaces modulables.

**Matériaux**  
Les matériaux utilisés pour la construction de l'extension sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Ils permettent de créer un bâtiment moderne et écoresponsable.



plan de situation 1:1000

Moulet, Aebly, Kreienbuhl

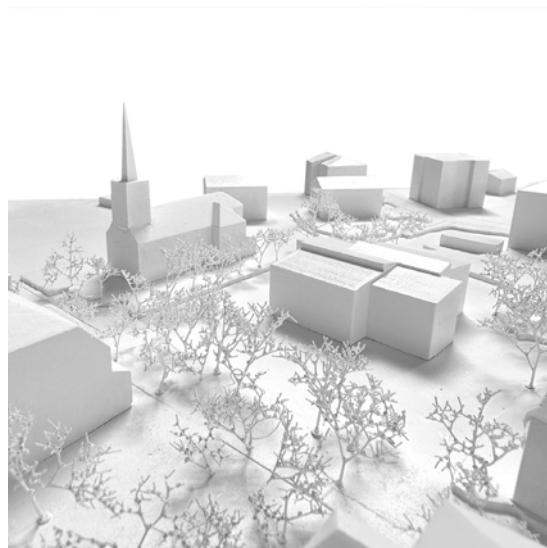
# 23 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

**Architecte** meï studio  
 Route du Centre 21, 1782 Belfaux  
**Auteurs** Luc Alexis, Fabrice Schwaller  
**Collaborateurs** Marc Berger

**Ingénieur civil** Société Coopérative 2401  
 Avenue des Alpes 50, 1820 Montreux  
**Auteurs** Julien Pathé, Luca Varini, Stanislas Pratiel  
**Collaborateurs**

**Architecte paysagiste** DUO Architectes paysagistes / Landschaftsarchitekten  
 Rue du Midi 20, 1003 Lausanne  
**Auteurs** Aurélie Barral, Sandra Kieschnik  
**Collaborateurs** Rémi Douce, Anita Aland



**Extension de l'école primaire de Broc**

**Lectures de site**

La parcelle se trouve au cœur du village de Broc, à proximité de bâtiments d'importance historique tels que l'église St Omer, le bâtiment de bureau communal et l'école existante. Actuellement, la parcelle est occupée par une flèche de nord en parking extérieur dédié à l'école et aux habitants de Broc, un site d'entretien autour de la partie sud de la parcelle. Le site existant est accessible par la Rue des Fagnes, qui sépare la nouvelle et l'ancienne école. Cette rue est destinée, dans un futur proche, à être réaménagée en piétonne. La parcelle bénéficie d'une vue remarquable sur le paysage environnant.

Le Maître d'ouvrage souhaite garantir des espaces de qualité pour l'ensemble du site scolaire et répondre à ses besoins en places de parking pour les élèves et les parents d'élèves.

**Stratégie d'implémentation**

Le projet propose de regrouper le programme scolaire et antérieur dans un même bâtiment afin de rechercher un dialogue entre l'ancien et le nouveau, tout en préservant son caractère. L'ancien bâtiment se décompose de trois volumes, chacun ayant son propre caractère. L'ancien bâtiment se décompose de trois volumes, chacun ayant son propre caractère. L'ancien bâtiment se décompose de trois volumes, chacun ayant son propre caractère.



**Architecture**

Le nouveau bâtiment réinterprète des schémas architecturaux classiques des bâtiments qui l'entourent. La recherche d'équilibre passe de la question de l'édification de l'espace central d'un plan typiquement par le soulèvement de deux poutres. En réponse aux typologies existantes, les bâtiments sont conçus en matériaux, à l'exception des éléments périphériques qui restent en bois. Il se réagit tout à la fois à la disposition des ouvertures caractéristiques de ce type de bâtiment.

**Environnement**

En plus des salles de classes spécialisées ouvertes sur 2 ou 3 côtés, le projet souhaite à offrir un espace extérieur agréable et ouvert à l'ensemble des élèves et enseignants. Plus de 1000 m<sup>2</sup> de surfaces sont dédiées à l'extérieur, réparties en plusieurs zones de jeux et de détente. Les surfaces sont conçues pour être polyvalentes et adaptées à différents usages, allant du jeu à la détente. Les surfaces sont conçues pour être polyvalentes et adaptées à différents usages, allant du jeu à la détente.



**Aménagements extérieurs**

L'implémentation du nouveau bâtiment scolaire sur le site, outre l'opportunité de décaler et d'élargir le site en place d'une gigantesque cour d'école pour les enfants et une nouvelle place de jeu pour Broc.

L'écologie du nouveau bâtiment est pensée en fait de sud de site et permet de créer un espace de jeu et de détente pour les enfants. L'écologie du nouveau bâtiment est pensée en fait de sud de site et permet de créer un espace de jeu et de détente pour les enfants.



Plan situation 1/500

## 24 Le petit Motordu

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

### Architecte

Lateltin Monnerat architectes SA

Route Neuve 7a, 1700 Fribourg

Auteurs Jean-François Monnerat, Pascal Pauchard

Collaborateurs Benoît Sierro, Aurélie Dupasquier

### Ingénieur civil

BRUNNY Ingénieurs Conseils Sàrl

Impasse du Nouveau-Marché 1, 1723 Marly

Auteurs Tobie Brunny

Collaborateurs

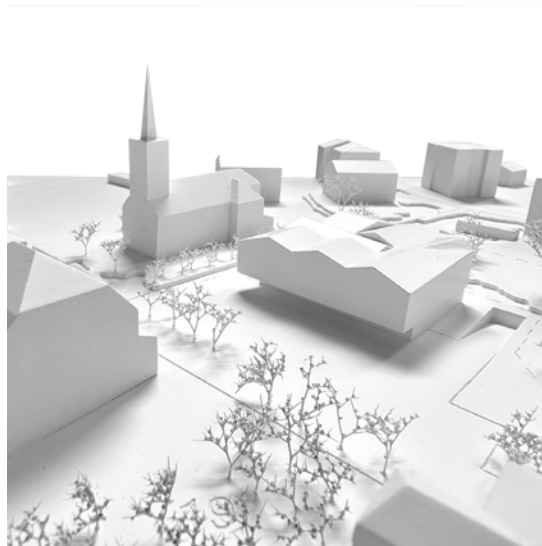
### Architecte paysagiste

Metron Bern AG

Neugasse 43, 3001 Berne

Auteurs Alexandre Roulin

Collaborateurs Vincent Huron



#### Le parti

Le projet répartit le programme public et scolaire dans un bâtiment à des niveaux distincts, respectivement au rez-de-chaussée et aux étages, permettant de préserver l'autonomie des deux entités tout en offrant un aménagement extérieur générique. Par ce concept programmatique et son socle vitré, le bâtiment fait partie intégrante de l'espace public qu'il définit, tout en y étant perméable.



Concept programmatique



Point de vue du bâtiment

Le bâtiment s'intègre en harmonie avec son environnement bâti et permet de dégager au sud une place de village miniature, aujourd'hui manquante à Broc. Il n'y a ni avant ni derrière et les façades s'ouvrent sur le paysage environnant : la dent de Broc, le Haldon, l'église et l'école existante. À l'intérieur, se reflète la même volonté : les classes s'ouvrent sur les espaces extérieurs arborés et les places. À chaque étage, un espace extérieur protégé prolonge les salles de classe et rend possibles des activités à l'air libre.

La zone scolaire se différencie par sa façade en bois et une toiture à pans multiples qui permet de distinguer chaque classe comme une entité à l'échelle des enfants. Les classes sont organisées autour d'un hall commun qui bénéficie également d'ouvertures sur le paysage.

Le concept d'un bâtiment compact sur trois niveaux permet également de réarticuler des places de stationnement en surface pour les utilisateurs de l'école et de créer un seul niveau de sous-sol pour le parking public. Ceci représente une économie de coûts.



Flux de circulation



Flux piéton  
Flux véhicule



bois massif  
terrazzo  
béton  
parquet bois

Matériaux

#### La construction

La charpente, la façade (y compris l'ossature), les cloisons ainsi que les éléments secondaires (comme les fenêtres, portes, menuiseries, etc.) sont prévus en bois pour obtenir une atmosphère chaleureuse et un climat sain. Les murs extérieurs et les dalles sont, quant à eux, en béton afin d'assurer la résistance sismique exigée et l'inertie. Les pans sud de la toiture en placage métallique seront recouverts de panneaux solaires contribuant ainsi à l'autonomie énergétique du bâtiment. La diversité des textures, les tons naturels des matériaux choisis participent à l'atmosphère douce et lumineuse qui baigne les espaces communs et dégage un sentiment de calme et de tranquillité propice à l'épanouissement des enfants dans le cadre scolaire.



Rez-de-chaussée



Plan de situation  
Echelle 1/500



## 25 ACHÔTA

éliminé au 1<sup>er</sup> tour

Architecte

Deschenaux Architectes Sàrl

Rue de Zaehringen 7, 1700 Fribourg

Auteurs Valentin Deschenaux

Collaborateurs Loïs Andrey, Camille Pasquier, Paul Devaux,  
Luc Rotzetter

Ingénieur civil

WaltGalmarini AG

Drahtzugstrasse 18, 8008 Zürich

Auteurs Mattia Cereghetti

Collaborateurs

Architecte paysagiste

MG associés sàrl

Grand-Rue 32, 1486 Vuissens

Auteurs Pablo Gabbay

Collaborateurs

